

Abonnement.

Le CANADIEN. Journal Politique, Littéraire, Scientifique, Commercial, Industriel et Agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne (Basse-Ville), Québec, et paraît les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de \$4 par année. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franchises de port, au bureau du journal.

LE CANADIEN.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS.

E. R. FRÉCHETTE, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Taux des Annonces.

Six lignes et au-dessous, 2s 6d pour la première insertion, et 741 pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six, 3s 4d, pour la première insertion, et 101 pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente. On traite aussi de gré à gré pour les longues annonces. Les annonces, écrites correctement, doivent être envoyées au non heures les jours de publication, et toujours accompagnées d'un arriéré, autrement elles seront considérées comme non insérées.

CANADA.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE.

Ajournés le 22 à ce jourd'hui le 26 de mars 1861.

Présents : Son Honneur le Maire; MM. Rhéaume, J. Tourangeau, Gauvreau, Hill, Robertson, Lemesurier, St. Pierre, Lampson, Hall, Hearn, Giblin, Lemieux, Dinning, Merrill, Baillargé, Gourdeau, Dr. Tourangeau, Rousseau, Kerwin.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présentée une pétition de David Gardner qui demande une certaine indemnité pour ses services dans le corps de police.

Renvoyée au comité de police.

Présentée une pétition de Henry W. Smith qui demande le paiement de son salaire comme homme de police.

Renvoyé au même comité.

Présenté le 26e rapport du comité des marchés.

Présenté le 24e rapport du comité de police.

Du consentement du Conseil, Mr. Hearn, secondé par M. Rhéaume, a proposé et il a été

Résolu.—Que le Rapport du comité de police qui vient d'être lu soit pris en considération comme second ordre du jour.

Présenté un Rapport du comité des règlements en date de ce jour.

L'ordre du jour étant appelé :

Lu le 469 Rapport du comité de finances, et

Ordonné.—Que la considération en soit renvoyée.

Lu le 245e Rapport du comité de police, lequel a été mis aux voix et passé. En conséquence il a été

Résolu.—Que la soumission de M. Charles Gilbride qui offre de fournir à la Corporation cinquante trois tuniques pour les hommes de police moyennant onze piastres par tunique et cinquante trois pantalons moyennant quatre piastres et quatre vingt cinq centimes par pantalon; la soumission de MM. Malouin et Lemieux qui offrent de fournir cinquante trois casquettes de drap avec une couverture en toile cirée pour chacune moyennant trois piastres par casquette et la soumission de Mr. Michael Heoghan qui offre de fournir cinquante trois paires de bottes moyennant trois piastres et cinquante centimes la paire, soient acceptées par ce que ces soumissions sont les plus avantageuses entre toutes celles qui ont été reçues par le comité.

Lu le 257e Rapport du comité des marchés, et le 1er paragraphe étant mis aux voix, M. Hill, secondé par Mr. Gauvreau, a proposé en amendement

Que la clause suivante soit substituée au premier paragraphe de ce Rapport :

Que les étaux des Marchés, Finlay et Champlain soient mis sur un pied d'égalité; que les bouchers, charcutiers et regrattiers soient permis de vendre dans les dits étaux, des viandes fraîches, salées et fumées, des saucisses et autres objets de cette nature, des volailles, gibiers, saindoux, beurre et œufs et ce à leur gré et volonté et que les règlements des marchés soient amendés de manière à accorder la présente latitude aux dits bouchers, charcutiers et regrattiers.

Après délibérations, M. Lampson, secondé par M. Hall, a proposé

Que le Conseil s'ajourne.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Ensuite la motion d'amendement en discussion a été mise aux voix et rejetée après division de 9 contre 10, savoir :

Pour MM. J. Tourangeau, Lemieux, Lemesurier, Dr. Tourangeau, Gauvreau, Kerwin, Hill, St. Pierre, Robertson. (9)

Contre MM. Lampson, Dinning, Rousseau, Hearn, Merrill, Baillargé, Rhéaume, Gourdeau, Giblin, Hall. (10)

M. Rousseau, secondé par M. Gauvreau, a proposé en amendement au paragraphe en rapport.

Qu'il n'est pas maintenant avantageux de changer les règlements des marchés, mais qu'il est expédient au contraire qu'ils continuent de demeurer en force pour l'année courante.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

M. J. Tourangeau secondé par M. Baillargé, a proposé en amendement au dit Rapport

Qu'il soit permis aux bouchers de devenir adjudicataires des étaux tant au marché Finlay qu'au marché Champlain et d'y vendre suivant leur licence.

M. Lampson, secondé par M. Dinning, a proposé la question préalable.

La motion d'amendement en discussion sera-t-elle mise aux voix ?

Et le Conseil a répondu par négative.

M. Gauvreau, secondé par M. Baillargé a proposé en amendement

Que le premier paragraphe du Rapport soit biffé et remplacé par les mots suivants : Qu'il soit permis aux bouchers de vendre toute sorte de viande fraîche, salée ou fumée, tant au marché Finlay qu'au marché Champlain.

Après quelque discussion, M. Giblin, secondé par M. Lampson, a proposé

Que le Conseil s'ajourne.

La motion d'amendement proposé par M. Gauvreau étant mise aux voix, M. Hearn, secondé par M. Merrill, a proposé

Que le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée, et celle de M. Gauvreau a été adoptée après division de 10 contre 7, savoir :

Pour, MM. Lemieux, J. Tourangeau, Dr. Tourangeau, Baillargé, Lemesurier, Kirwin, Gauvreau, Hill, St. Pierre, et Robertson. (10)

Contre, MM. Hearn, Giblin, Rousseau, Merrill, Rhéaume, Gourdeau et Hall. (7)

M. Hall, secondé par M. Hearn, a proposé

Que la considération ultérieure du Rapport qui est maintenant devant le Conseil, soit remise jusqu'à la prochaine séance.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Le 2e paragraphe du dit Rapport étant mis aux voix, M. Hearn, secondé par M. Kerwin, a proposé en amendement

Qu'après le mot effet dans le 2e paragraphe du rapport maintenant en considération, les mots suivants soient ajoutés : Tous les produits d'agriculture débarqués sur les marchés Champlain, Finlay et St. Paul, pour être vendus sur aucun des marchés de cette ville, soient vendus sur le marché où ils seraient d'abord débarqués.

Laquelle motion d'amendement a été mise aux voix et passée et le 2e paragraphe du rapport tel qu'amendé, a été adopté ainsi que le paragraphe suivant. En conséquence il a été

Résolu.—1. Qu'il soit permis aux bouchers de vendre toute sorte de viande fraîche, salée ou fumée tant au marché Finlay qu'au marché Champlain.

2. Que les bureaux de pesage des marchés Finlay et Champlain soient loués à la même personne; que celui de ce dernier marché soit mis en dehors de la halle sous un abri qui sera construit à cet effet, et que tous les produits d'agriculture débarqués sur les marchés Champlain, Finlay et St. Paul pour être vendus sur aucun des marchés de cette ville, soient vendus sur le marché où ils seraient d'abord débarqués.

3. Que les règlements des marchés soient amendés conformément à ces résolutions et que le comité des règlements soit chargé de préparer un règlement conforme.

M. Hall, secondé par M. Gauvreau, a proposé et il a été

Résolu.—Que MM. Holt et Irvine soient priés de faire part à ce Conseil des causes du grand délai qui a retardé la poursuite qui leur a été confiée et qui a été intentée contre M. Boswell par la Corporation.

M. Rousseau, secondé par M. Lemesurier, a proposé après division de 10 contre 6, il a été

Résolu.—Que Son Honneur le Maire veuille ordonner à M. le trésorier de la Cité de payer à M. le Capitaine Martinette cinquante piastres sur les cent piastres à lui accordés comme secours par la corporation, les ballances devant rester en compte sur ce qu'il doit à la cité.

Pour, MM. Rousseau, Gauvreau, J. Tourangeau, Giblin, D. Tourangeau, Lemesurier, Kerwin, Hill, St. Pierre, Rhéaume. (10)

Contre, MM. Hearn, Merrill, Baillargé, Gauvreau, Robertson, et Hall. (6)

M. Baillargé, secondé par M. Hearn, a proposé

Que le comité spécial du passage soit nommé de nouveau en 7 remplaçant Thomas Pope, écuyer, par le Dr. Marsden, et qu'il fasse rap-

port à ce Conseil à la prochaine séance de ce qu'il faudrait faire pour assurer à l'avenir plus de régularité dans le passage du fleuve entre cette ville et la Pointe Lévy et surtout de meilleurs bateaux à vapeur.

Après quelque délibération le Conseil s'est ajourné.

Correspondance.

CHEMINS A BARRIÈRES.

M. le rédacteur.

Je regrette beaucoup que l'on n'ait pas reçu plus poliment les Messrs. qui ont parlé dimanche dernier à Charlebourg; mais si la bile des habitants s'est un peu échauffée, en cette occasion, il faut bien tenir compte un peu pour excuser leur manière d'agir, des mauvais traitements qu'ils ont éprouvés depuis tant d'années de la part de la commission des barrières. En effet, tant qu'il ne s'est agi que d'augmenter les taxes, de puiser indéfiniment dans la bourse des contribuables, de faire "revenir les habitants à l'ancien système des parts de routes," en les obligeant d'entretenir leur propre chemin, et tout cela pour mieux payer les posésseurs et les spéculateurs des débentures (parmi lesquels on peut compter certains commissaires), ou pour mieux fournir aux gaspillages, on ne s'est guère occupé jusqu'à des habitants du comté de Québec. Il faut payer, bon gré, mal gré, disaient-ils, et ne pas se plaindre injustement. Toutes les protestations unanimes du public ne servaient alors de rien. Trois ou quatre jobbers empochaient impunément les deniers publics, les travaux se commençaient aux deux extrémités des chemins pour rester inachevés au milieu, comme sur la route Ste. Claire, et on laissait de plus sauver l'entrepreneur coupable avec cinq cents beaux louis dans sa poche. Était-ce la faute des habitants si le système des chemins à barrières fonctionnait mal? Lorsque presque toute la côte Beau-pré faisait avertir à plusieurs reprises, Messieurs les commissaires que le pont suspendu du Sault Montmorency s'écroulait et menaçait d'entraîner dans sa chute un plus grand nombre de victimes, ceux-ci comme toujours faisaient alors la sourde oreille aux cris du public. On ne prenait pas la peine d'aller faire aux portes des églises le plus court des discours dans les intérêts des habitants du comté de Québec. On ne pensait alors qu'aux intérêts de M. Rinkin et à ceux de ses co-associés plus ou moins connus. De plus, quand nous demandions avec instances, le renvoi de tel ou tel employé, entrepreneur ou commissaire; l'achèvement de telle ou telle route, ou la non confection de telle ou telle autre, comme celle de la petite rivière au chemin St. Foye, quand nous députions, M. Evanturel, notre représentant d'alors, pour en venir à des arrangements raisonnables avec la commission, et cela, toujours dans le but de faire fonctionner pour le mieux, un système contre lequel nous ne sommes pas, quoiqu'on en dise, et d'éviter par là les embarras, d'aujourd'hui, quand nous nous faisons cela et bien d'autres choses raisonnables, pourquoi alors les commissaires se refusaient-ils à toutes nos justes demandes? Pourquoi alors ne nous faisaient-ils pas au moins l'honneur de nous envoyer, comme aujourd'hui, un orateur pour s'occuper de nos intérêts? Ce zèle si tardif à notre égard nous paraît un peu étrange. Quand, par la loi si absurde et si injuste de 1853, le gouvernement par l'entremise de l'honorable M. Chauveau imposait au comté de Québec une dette de quarante mille louis pour faire faire des chemins à la Pointe-Lévy, et que les contribuables de la rive Nord se trouvaient être de plus, solidement responsables de beaucoup d'autres obligations pour la rive Sud, pourquoi, messieurs les commissaires ont-ils persisté à demeurer jusqu'à ce jour tranquillement assis sur leurs banquettes pour prêter la main au fonctionnement d'une loi aussi injuste et aussi ruineuse pour la rive Nord. Ne devraient-ils pas de suite résigner leur charge et nous sauver ainsi de l'état de banqueroute? Cela eût mieux valu pour les intérêts du public que des discours aux portes des églises au moment d'une élection. On eût peut-être par là évité le reproche injuste que l'on fait aux cultivateurs, de vouloir rejeter à tout prix le système des chemins à barrières. Vous voulez donc revenir absolument aux anciennes parts

de routes, disait-il dernièrement un certain commissaire en s'adressant aux habitants; mais point du tout M. le commissaire, et cela pour la meilleure raison du monde c'est que nous y sommes déjà; merci à vous, merci à la mauvaise administration de la commission! En effet, n'entretenons nous pas déjà nos chemins pendant l'hiver comme autrefois, avec cette différence que nous payons de plus les taxes aux barrières pour l'entretien de quelques milles de chemins sur lesquels se trouvent les riches bourgeois et les meilleurs amis des commissaires, plus capables que nous d'entretenir leurs chemins. Ce nouveau mode de l'ancien système des parts de routes est-il juste? Je laisse le public juge et je demande si les habitants du comté de Québec en particulier peuvent être accusés de ne vouloir faire aucun sacrifices pour faire fonctionner, mais bien fonctionner le système des chemins à barrières. Si les sages vieillards de la commission eussent pensé avant aujourd'hui aux intérêts du public avant ceux des spéculateurs des débentures et autres l'on se passerait aujourd'hui fort aisément des trop généreux efforts d'éloquence que l'on fait depuis quelques dimanches aux portes des églises dans les intérêts bien compris des

HABITANTS DU COMTÉ DE QUÉBEC.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE.

—Voici un extrait du mandement de Mgr l'évêque de Poitiers, pour lequel ce prêt vient d'être déferé comme d'abus au conseil d'Etat.

"La crise extérieure et matérielle, dit le mandement, ne tombe pas encore à son terme; elle n'est pas même arrivée à son plus haut période; mais l'âme est plus saine, les pulsations du cœur sont meilleures, et ce signe permet d'affronter la crise suprême avec plus de confiance. A l'heure où je trace ces mots sous la lumière du soleil de février, les feux de cet astre sont encore bien pâles; les nuages s'enveloppent comme d'un linceul; il semble englouti et noyé dans des torrents d'eau. N'importe; il monte, il s'avance, il reprend un nouvel avantage chaque matin. Patience! l'hiver est vaincu, la nuit est détreinée, la lumière a grandi, l'été viendra.

"Enfin, un dernier vendement de notre espérance, c'est l'embarras marqué qui se trahit à la dernière heure chez ceux qui nous combattent. Oui, ils ont raison de dire, il y a en Europe une question qui domine toutes les autres. Oui, Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps. La papauté romaine, dit le mandement en question, c'est la clef de voûte du monde européen. Après avoir porté le marteau démolisseur sur tous les points de l'édifice, voici que la main des plus résolus hésite et tremble au moment de laisser tomber cette pierre principale, cette pierre sacrée, qui tient à tout et à laquelle tout tient. On le sent; aussi longtemps que le Pape ne sera plus à sa place, aucune puissance de ce monde ne sera tranquille à la sienne, et la terre entière sera dans la commotion. Aussi, à mesure que le dénoûment fatal des choses s'avance, c'est à qui se défendra de l'avoir rendu inévitable.

"La catastrophe sera si effroyable, que nul n'en veut porter la responsabilité. N'inventez-on pas de rejeter tout le crime sur la victime elle-même? Ah! c'est ici que l'écrivain s'est cruellement mépris, puisqu'il a pu donner lieu à des interprétations si insultantes pour ceux que sa plume voulait protéger. Les ennemis de Rome ne disent-ils pas de toutes parts que la brochure est une dernière fiction de respect, mais qu'au fond elle ne signifierait rien si elle ne signifiait pas qu'après cette protestation finale de bon vouloir on va profiter du premier prétexte qui se présentera, du premier incident facile à prévoir ou à faire naître, et que Rome sera livrée aux ambitions ardentes qui la convoitent? La brochure affirme le contraire, et nous le croyons; mais quel malheur qu'on ait pu douter si universellement de sa sincérité! Non, on ne donnera pas raison aux chants de triomphe de l'impie hérétique et révolutionnaire; non, nous n'assistons pas à la reproduction d'une des particularités les plus odieuses de la Passion du Sauveur. Entendons les évangélistes.

"Pilate, voyant qu'il ne gagnait rien, mais qu'au contraire les exigences croissaient et devenaient plus impérieuses autour de lui, et comprenant qu'après avoir cédé jusqu'ici à toutes les volontés de la multitude, il allait être entraîné à un acte de suprême faiblesse, ordonna qu'on lui apportât de l'eau. Il se lava les mains, et il dit: Je suis innocent du sang de ce Juste. Cela fait, après avoir flagellé Jésus, il le livra aux Juifs pour qu'ils le crucifussent (Math. xxvii, 24, 26).

" Mais la postérité a-t-elle ratifié l'absolution que se donna Pilate, et le lavement de ses mains l'a-t-il innocenté devant les âges à venir? Ecou tez."

" Depuis dix-huit siècles, il est un formulaire en douze articles que toutes les lèvres chrétiennes récitent chaque jour. Dans ce sommaire de notre foi, rédigé avec tant de concision par les apôtres, figurent, en outre des trois noms adorables des personnes divines, le nom mille fois béni de la femme qui a donné la naissance humaine au fils de Dieu, et le nom mille fois exécutable de l'homme qui lui a donné la mort. Or, cet homme ainsi marqué du stigmate déicide, cet homme ainsi cloué au pilori de notre symbole, quel est-il donc? Cet homme, ce n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas, ni aucun des bourreaux juifs ou romains; cet homme, c'est Ponce-Pilate. Et cela est justice. Hérode, Caïphe, Judas et les autres ont eu leur part dans le crime; mais enfin, rien n'eût abouti sans Pilate. Pilate pouvait sauver le Christ; et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à mort. Le signal ne pouvait venir que de lui: *Nobis non licet interficere*, dissient les Juifs."

" Lave tes mains, ô Pilate! déclare toi innocent de la mort du Christ! Pour toute réponse, nous dirons chaque jour et la postérité la plus reculée dira encore: Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique du Père, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, et qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate: *Credo in Jesum Christum... qui passus est sub Ponce Pilato*."

" De telles choses, N. T. C. F., ne se renouvellent pas sur la terre. Nous sommes de ceux qui croient à la parole donnée; et, sur ce point, nous repoussons les conclusions qu'on a prêtées à la brochure."

" A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons mandé et ordonné, mandons et ordonnons ce qui suit:

" Art. 1er. Nous rejetons, censurons et réprochons les accusations d'ingratitude, d'entêtement, d'injustice, d'esprit de parti et autres allégations outrageuses envers le Pontife romain et envers le clergé français contenues dans la brochure sus-nommée."

" Art. 2. Nous recommandons aux fidèles de se tenir en garde contre toutes les assertions impies et colomnieuses d'une partie de la presse périodique au sujet des événements actuels, envisagés dans leurs rapports avec la religion et l'Eglise."

" Art. 3. Les prières publiques, précédemment ordonnées par nous, seront continuées comme par le passé. Nous demandons à toutes les âmes pieuses un redoublement de ferveur. La prière a déjà obtenu d'immenses résultats; qu'elle ne se lasse pas, et elle sera entièrement exaucée."

" Art. 4. Et sera présent mandement lu au prône de la grand-messe dans les églises paroissiales de notre ville de Poitiers et de toutes les villes de notre diocèse, ainsi que dans les autres paroisses où MM. les curés auront sujet de croire que l'écrit auquel nous répondons aurait pénétré parmi leurs populations."

" Donné à Poitiers, en notre palais épiscopal, sous notre sceau, le sceau de nos armes et le contre-sceau de notre secrétaire, le vingt-deux février de l'an de grâce mil huit-cent-soixante-et-un, en la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche."

" LOUIS-EUGÈNE, évêque de Poitiers."

" L'article 6 de la loi du 10 germinal an X, invoqué par la note du *Moniteur*, porte ce qui suit:

" Il y aura recours au conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques. Les cas d'abus sont: l'usurpation et l'exercice de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la république, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public."

" Le nombre des prélats décrétés d'appel comme d'abus, a été de quatre sous la restauration et de quatre sous la monarchie de juillet. Depuis 1848, deux évêques seulement, M. de Dreux-Brézé et l'évêque de Grenoble, ont vu leurs mandements déferés au conseil d'Etat."

ITALIE.

On écrit de Rome à la *Gazette du Midi*, 2 février:

Je reçois cette lettre des Abruzzes:

" Carsoli, 1er février."

" Au moment où je vous écris, un chasseur de la première compagnie nous rejoint; c'est Nicolas Landolfi; il doit la vie à la pitié d'une pauvre femme qui, le 23, l'a caché dans son four, où il est resté sept jours. Il revient plein d'enthousiasme et me demande avant toute chose un fusil pour venger ses frères inhumainement massacrés par les Piémontais; il nous raconte en particulier la mort de notre pauvre chapelain. Voici les détails qu'il nous donne à ce sujet: Le noble prêtre, transporté sur le lieu du supplice, où 47 de ses compagnons avaient reçu la mort, et d'abord à souffrir toutes les insultes imaginables, mais sans rien perdre de sa noble attitude ne cessait de leur dire: " Vous ne me faites pas peur, loin de là, vous ne m'inspirez que de pitié." Les soldats les plus odieux ne cessèrent de le poursuivre qu'au moment où le digne ministre de Dieu tomba atteint de huit coups de fusil."

" Mais tout criblé et déchiré qu'il était, il eut la force de se relever et de répéter encore: " Je ne vous crains pas." C'est alors qu'on vit les prétendus champions du roi *galantuomo* rembler à l'aspect du martyr. Un tel courage, qui semblait survivre à la mort même, les effraya; ils ne pouvaient se l'expliquer, mais bientôt, repris d'un nouvel accès de rage, ils se précipitèrent tous à la

fois sur le corps presque inanimé du martyr; l'un d'eux répondant sans doute à la pensée de tous, s'écria en lui arrachant le crucifix qu'il tenait serré sur sa poitrine: " Voilà la cause! (*Ecco la causa!*)" Alors tous ces bourreaux, avec une férocité stupide, foulèrent aux pieds le crucifix; puis, ayant lié leur victime à un arbre, ils l'achevèrent à coups de baïonnettes."

" Je frissonne moi-même d'horreur en écrivant et ne sais comment retenir l'élan de mes braves soldats, qui appellent à haute voix le vengeur de Dieu sur les assassins du pauvre d'Orsi."

" En apprenant le massacre des nôtres à la Scargala, nos prisonniers piémontais, que nous avions jusque-là entourés de bons soins, se sont abandonnés au plus violent désespoir ne doutant pas que, par représailles, nous ne les fissions fusiller sur l'heure. Avertis de cette circonstance, je me suis transporté à l'instant au milieu d'eux pour les rassurer. " Mes amis, leur ai-je dit, vous n'avez rien à craindre de pareil, je me vengerai le soldat chrétien; les représailles, c'est Dieu qui les fait." Je ne vous dis pas leur joie!"

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

NOUVELLE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.

" Nous annonçons, il y a quelques jours, l'apparition d'un nouveau confrère franco-américain, qui venait de débiter à Chicago, sous le titre de *l'Observateur*. Le second numéro de cette feuille, qui nous parvient aujourd'hui, nous apporte une autre bonne nouvelle. Voici en effet ce que nous y lisons:

" Les résidents français de cette ville viennent d'y fonder, sous le titre de *Société Française de Bienfaisance de l'Illinois*, une institution destinée, non-seulement à venir au secours de leurs nationaux indigents, mais encore à conseiller, diriger, enseigner et protéger à l'occasion tous les Français qui se réclameraient d'elle."

" Les directeurs de ce nouvel établissement se proposent de solliciter le concours de tous leurs compatriotes habitant l'Etat, et d'établir des correspondances dans les villes et villages de l'Illinois où l'élément français est représenté."

" Sous la dénomination des Français, la constitution comprend, outre les personnes nées en France, tous les descendants de Français, à quel que degré que ce soit, et quelle que soit leur nationalité actuelle, pourvu que leur langue usuelle soit celle de la mère-patrie."

" La liste des membres du bureau élus pour la première année renferme les noms les mieux connus dans la colonie des Français de Chicago, et la haute honorabilité dont ils sont l'expression, nous est un gage du succès de l'œuvre placée sous un tel patronage."

" En tête de ce bureau figure un nom qui a laissé à New-York les souvenirs les plus honorables et les plus sympathiques, et que l'on devait s'attendre à voir du moment où il s'agit d'une œuvre française: celui de M. G. Berteau."

" C'est là une bonne nouvelle, avons nous dit: en effet, nos compatriotes malheureux comptent un appui de plus, et notre nationalité un nouveau centre de ralliement."

COMMENT ON FAIT LES LOIS. — La législature de l'Illinois a adopté un bill interdisant aux conducteurs de voitures ou de charrettes de faire passer au galop leurs véhicules sur les ponts situés dans l'Etat. Le secrétaire chargé de transcrire la nouvelle loi ayant oublié de faire entrer dans sa copie les mots *au galop*, et cette copie ayant été signée telle qu'elle, il est désormais défendu aux voitures ou aux charrettes de passer sur les ponts, dans l'Illinois. On n'aurait pas mieux fait au Congrès des Etats-Unis."

MORT D'UN PHÉNOMÈNE. — Vartile Marck, l'enfant extraordinaire que Barnum exhibait dernièrement à son Musée, et qui pesait quelque chose comme 500 livres, vient de mourir. Son corps a été transporté par chemin de fer jusqu'à Darlington (Pennsylvanie), village dans lequel on doit lui rendre les derniers honneurs. La lettre de voiture signée à New-York portait ces mots: " Garçon monstre, — décédé, — pesant 500 livres, emballage compris. — Fret: \$2,50. —" Quelle oraison funèbre!"

— On écrit de Toulon, 3 mars:

Il vient de se passer sur nos côtes et aux environs des îles d'Hyères une aventure sous-marine qui prouve que les mers les plus explorées cachent dans leurs profondeurs inconnues des êtres mystérieux dont la rencontre peut occasionner une surprise dangereuse."

Il existe par le travers du mouillage de la Badine quelques roches isolées en pleine mer qui servent à placer le bat destiné à rectifier le tir des vaisseaux canonnières."

A la suite des exercices, un grand nombre de projectiles égarés vont se perdre à la mer, et quelques pêcheurs se sont adonnés à l'industrie d'aller les rechercher en plongée; car chaque boulet se paie 75 centimes, et il arrive souvent qu'avec un peu de chance, ce pénible commerce devient parfois très-lucratif."

Il y a peu de jours, un de ces hardis plongeurs se livrait avec ardeur à ce travail et était en train d'explorer le fond, lorsqu'il se trouva tout à coup en présence d'une araignée monstrueuse, ayant plus de trois mètres de développement et dont les yeux, à fleur de tête et d'une dimension extraordinaire, se fixaient sur lui d'un air courroucé et avec une ténacité effrayante."

L'émotion de ce malheureux fut telle qu'il oublia complètement sa position et voulut pousser un cri, puis dans un état désespéré, fou de peur et se débattant contre l'asphyxie, il retrouva dans son effroi une agilité surnaturelle pour remonter à la surface de l'eau."

Il n'a jamais pu se rappeler comment il était parvenu à rentrer dans son bateau et à regagner ensuite la terre; car, depuis cet accident, la vue

de la mer lui est devenue odieuse et lui fait éprouver un saisissement pénible et douloureux, aussi a-t-il déclaré qu'il ne plongerait plus, dût-il trouver des mines d'or à la plage des lourds projectiles dont la recherche faisait autrefois toute sa joie."

Il est assez probable que ce prétendu monstre marin devait être un énorme poulpe qui, dérangé dans son silencieux domaine, s'était hérisssé en présence de son malencontreux visiteur."

Il n'en est pas moins vrai que cet être extraordinaire pouvait lui faire un mauvais parti; car il est constaté que nos rivages sont infestés par des quantités prodigieuses de ces céphalopodes, dont quelques-uns atteignent des tailles colossales et sont connus par nos pêcheurs des côtes de l'Est sous le nom de *flaux*."

— Le perfectionnement toujours croissant, le perfectionnement exagéré des armes de chasse et de guerre est-il un progrès ou marque-t-il une ère de décadence en préluant à la destruction prochaine de toutes les espèces, et de l'espèce humaine en particulier? Telle est la question, dit le *Sigle*, que l'on a pu se faire en sortant dimanche de l'ancien tir Gastice, où une nouvelle carabine, inventée par M. Jarre, venait de suffire à un feu roulant d'environ cinquante coups par minute, car cette carabine tire facilement dix coups en cinq secondes."

Les dix cartouches armées de leur capsule sont placées à la suite l'une de l'autre dans les dix cellules d'une petite barre séparée de l'arme, mais qui, formant croix avec le canon, s'engage en travers de la culasse et présente successivement la capsule de chaque cartouche sous l'abatage du chien."

Le coup part, et la barre, avançant d'un cran, en met immédiatement une autre à la disposition du tireur; après avoir fait feu dix fois, on retire la plaque vide pour la remplacer par un autre également chargée à l'avance, et cette substitution ne demande pas plus de temps que de tirer et remettre un poignard dans sa gaine."

En supposant un homme muni de quatre ou cinq de ces petites barres, il peut donc tirer quarante ou cinquante coups de fusil en une minute, et continuer indéfiniment cet exercice s'il a un aide pour regarnir l'armement, car, par l'effet d'un courant d'air, le canon ne s'échauffe pas. Mais dans les feux de mousqueterie, il y a toujours une immense quantité de balles perdues; il s'agit donc maintenant d'inventer un moyen de les faire porter toutes; alors on pourra dire de la carabine Jarre ce que, sous Louis-Philippe, un célèbre général disait un jour à la chambre en parlant d'un canon plus meurtrier que les autres: " C'est une jolie invention."

— On écrit de Vienne le 21 février à la *Gazette de Cologne*: " Des essais de tir ont eu lieu, hier, présence de S. M. avec des pièces chargées à poudre-coton. Le résultat a été des plus brillants, et tous les inconvénients qui s'opposaient jusqu'ici à l'emploi de cette poudre se trouvent écartés."

— Des expériences nouvelles viennent d'être faites dans l'arsenal royal de Woolwich, pour se rendre compte de la force de résistance du canon Armstrong, le seul qui est frappé par un boulet d'une pièce de campagne ordinaire. Un canon Armstrong du calibre de 12 a été placé au but en blanc, où il a essuyé quatre décharges consécutives. Les trois premiers boulets l'avaient peu endommagé, mais le quatrième l'a mis en pièces."

— Le *Folkstote* de Munich confirme ce qu'on savait déjà par une lettre de la reine de Naples, qu'elle et le roi mageaient, dans les derniers temps, à Gaète, à l'ordinaire des hommes. Un jour, le repas royal ne se composa que des mauvais bouffes et de pommes de terre à l'huile, assaisonnées de beaucoup d'oignons. Cet assaisonnement n'y était pas ajouté seulement, dit le *Folkstote*, parce qu'il est très usité dans le royaume de Naples, mais parce qu'il fait reconnaître de suite la présence du poison."

— L'extrait suivant d'une correspondance du Mola di Gacia contient de curieux détails sur le système des canons Cavalli: " J'ai eu occasion d'assister à cinq ou six décharges des canons Cavalli, dont il est arrivé déjà plus d'une douzaine. Ils se chargent par derrière; ils sont élégants bien que très gros. La décharge en est telle, que les officiers tout habitués qu'ils sont au bruit du canon, sont contraints de se boucher les oreilles pour en supporter les effets. Le boulet, qui a la forme d'une bouteille de bière, et qui est si gros qu'il faut deux soldats pour le porter s'introduit dans le canon à coup de masse; il en sort en poussant un sifflement terrible, et en traçant une courbe d'environ un quart de cercle. L'effet dépasse tout ce qu'on pourrait dire, puisque, après avoir parcouru six mille mètres, le boulet conserve toute sa force et fait mille ravages. Je suis très satisfait d'avoir assisté à la décharge de l'énorme pièce de 80, qui ressemble à une fournaise, et dont la célébrité est déjà européenne."

— La *Presse* de Vienne parle d'une brochure contenant d'intéressants détails sur les dettes des différents États européens. La dette du royaume de Sardaigne serait de 1 milliard 159,270,595 fr.; pour les provinces annexées, 396,112,988 fr.; pour le royaume des Deux-Siciles, 550 millions de francs. La dette romaine est évaluée à 430 millions de francs; ce qui donnerait un total de 2,536,383,583 francs."

— On lit dans le *Journal* (français) de Francfort: " Il y a quelque mois, la duchesse d'Oldenbourg, née princesse de Nassau, en voyageant dans la province, entendit chanter une jeune paysanne suédoise. La voix de la jeune fille charma tellement la duchesse, qu'elle fit venir la paysanne à Stockholm, où des connaisseurs lui firent passer un examen. Leur jugement étant favorable, la duchesse envoya à ses frais la protégée à Paris, où elle devait se perfectionner. Un célèbre professeur de chant vint d'exprimer dans une lettre, reproduite par des feuilles sué-

doise, les grandes espérances qu'il est permis de fonder sur le développement d'un talent que le hasard a fait découvrir. Le jeune rossignol s'appelle Christine Nilson."

GRANDS REMÈDES

Pour guérir une toux ou un rhume opiniâtre faites usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour guérir la Toux crachée, le Croup et les affections des Bronches, faites usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour arrêter les attaques de consommation, faites usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Pour guérir la Dyspepsie ou l'Indigestion, faites usage des

AMERS OXIGÉNÉS.

Pour guérir l'Asthme, l'Acidité ou les ardeurs de l'estomac, faites usage des

AMERS OXIGÉNÉS.

Ces remèdes remplissent toutes leurs promesses. Elles soulagent les souffrances, guérissent la maladie, rétablissent la santé, procurent ainsi la consolation et le confort aux malades et aux affligés, là où le découragement et les douleurs existaient auparavant."

CLYDE, WAYNE & Co., N. Y., 10 mai 1857.

Messieurs S. W. Fowle & Co.: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés pour mes patients pendant 3 ans dans le traitement de la Dyspepsie, de la Faiblesse générale, de l'Indigestion et des affections du foie avec les plus satisfaisants résultats; et je recommande avec plaisir l'essai de cette précieuse médecine à ceux qui souffrent de ces cruelles maladies.

Votre, etc.,

J. E. SMITH, M. D.

EXETER, ME., 30 sept.

Ceci est pour certifier que j'ai recommandé l'usage du Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar pour les maladies des poumons, depuis deux ans, et plusieurs bouteilles, à ma connaissance, ont été employées par mes patients, toutes avec un résultat salutaire. Dans deux cas de consommation que l'on croyait bien constatée, le baume a effectué une guérison."

E. BODEN,

Médecin au civil EXETER.

Il y a contre facon à moins que la signature de I. BERRY ne se trouve sur l'enveloppe.

Préparé par S. W. Fowle & Co., Boston.

A vendre chez tous les Droguistes et les détaillants des Etats-Unis et du Canada. Prix: 25 cents, 50 cents et \$1 la bouteille.

Québec, 28 janvier 1861. — Jm.

SOULAGEMENT EN DIX MINUTES.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN.

Le Remède Original Établi en 1737, et le premier article du genre encore introduit sous le nom de "PASTILLES PULMONAIRES," dans ce pays ou dans d'autres; toutes les autres Pastilles Pulmonaires sont des copies fautes. Les véritables portent le nom de BRYAN gravé sur chaque PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent la Toux, les Rhumes, le Mal de Gorge, la Raucité,

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Asthme, les Affections Bronchiques, la Difficulté de Respirer.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de Sang, les Douleurs de Côté.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Attaques de Consommation, les Maladies des Poumons.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Inflammation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Sautes Affections en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un Bienfait pour toutes les Classes et les Constitutions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Convient aux Vocalistes et aux Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont d'une forme simple et d'un goût agréable.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Non-seulement soulagent, mais opèrent des guérisons durables.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

ont garanties comme devant satisfaire tout le monde.

Toute Famille devrait avoir une Boîte des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

dans sa maison.

Tout voyageur devrait avoir dans sa poche une Boîte de

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personne ne fera difficulté de donner 25 cents pour

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN.

JOB MOSES, seul propriétaire, Rochester, N.

A vendre chez J. MESSON, JOSEPH BOWLER et G. G. ARNOTIS, Québec, et chez tous les détaillants de remèdes.

NORTHOP & LYMAN, Newcastle, C. C.

Agents généraux pour le Canada.

5 novembre, 1860. — Gm.

L'ELIXIR DE N. H. DOWNS

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une annonce contenue dans une autre colonne de ce journal au sujet de l'Elixir de N. H. Downs pour la toux, le Rhume, les toux crachées, etc.

Cet article est garanti devoir donner une entière satisfaction.

Nous espérons que tous en feront l'essai; les bouteilles

de 2 onces ne coûtent que 25 cents, bien entendu.

En vente à Québec chez Giroux, Messon, Bowen, Badger, Arnot, Sutton et Bowles.

Québec, 6 février 1860. — Jm.

LE PAIN KILLER.

Le Pain Killer, manufacturé par J. M. HENRY & SONS, appelé *Pain Killer* de Vernoist, de HENRY, est garanti pour être le meilleur article de ce genre sur le marché.

Il est en grandes bouteilles et au bas prix de 25 cents.

Nous conseillons à nos lecteurs d'en faire l'essai car s'ils

n'en sont pas satisfaits leur argent leur sera rendu.

En vente chez tous les droguistes de Québec.

Québec, 6 février 1860. — Jm.

BLANCS DE COUP,

A VENDRE AU BUREAU

AUX ELECTEURS

DE LA

Divisions Electorale de Stadacona pour
le Conseil Législatif.

MESSEURS.—Persuadé que bientôt après la réunion des Ch. libre vous aurez à procéder à une nouvelle Election pour votre Division Electorale, et ignorant si le Monsieur qui a obtenu, lors de la dernière élection, une grande majorité de vos votes, bien qu'il fût légalement disqualifié pour vous représenter, doit se représenter de nouveau à vos suffrages, je prends respectueusement la liberté de solliciter votre appui pour m'aider à obtenir l'honneur que j'ambitionne de représenter la division de Stadacona dans le Conseil Législatif.

Je ne suis point un étranger pour vous; j'ai, depuis mon enfance, résidé dans les limites de la Division, j'y ai reçu mon éducation, c'est là que j'ai senti pénétrer dans mon âme les premières ardeurs d'un sentiment patriotique et c'est là encore que j'ai acquis tout ce que je possède de biens en ce monde. A tous ces titres n'ai-je pas le droit de me considérer comme l'un des enfants du sol? Et c'est pour cela que j'attache aux préjugés de race et de traditions historiques, je puis, d'avantage comprendre et mieux apprécier le caractère de nos Institutions, et le rapport de notre langage, commun, et des lois qui nous sont communes. J'ai éprouvé un intérêt profond et nous une part active dans les événements publiés les plus importants qui ont signalé le cours du quart de siècle qui vient de se couler, et l'indépendance de ma conduite dans ces circonstances, est pour moi un sûr garant que j'ai quelque droit à votre confiance.

En politique j'ai toujours été un partisan dévoué des idées de progrès, tout en m'efforçant de concilier, dans la pratique, les exigences d'un esprit libéral et indépendant avec les devoirs que nous impose la Constitution sous laquelle nous vivons. Je ne suis pas un homme de parti et je veux être le promoteur des mesures utiles et non m'attacher aveuglément au char des hommes, quels qu'ils soient, qui tiennent ou tiendront dans leurs mains les rênes de l'Etat; et si je suis assez heureux pour obtenir vos suffrages, votre choix sera la consécration des principes d'indépendance que je viens d'énoncer.

Si vous m'élevez, je ne me considérerai point uniquement comme le représentant de cette Division, ni d'aucune classe en particulier; mais ma conduite et mes votes seront dirigés par les motifs du bien général et par le désir de promouvoir les principes libéraux que je professe. Parmi les mesures importantes d'un caractère particulier, je supporterai le principe des écoles séparées aussi longtemps que l'instruction élémentaire formera partie de l'éducation élémentaire. Je m'efforcerai de toute mon énergie à faire prévaloir un système de lois sanitaires ou de protection, qui puissent être avantageuses à la province entière, en évitant tout ce qui, possible, d'imposer des entraves à l'industrie et au commerce. Quant au tarif, si onéreux aujourd'hui dans bien des cas, je voterai pour que des réductions rationnelles y soient opérées, tant que la condition financière du pays le permettra.

Parmi les mesures de la plus grande importance et qui sont d'une nature locale, je m'engage à consacrer tout mon travail à la réalisation de celles-ci, savoir: à faire de cette Cité ce que la nature l'a destinée à être, le terminus de la navigation à vapeur transatlantique; et, en augmentant les dimensions et la vitesse de nos vapeurs, à obtenir pour résultat la simultanéité d'au moins deux jours la durée des traversées entre l'Europe et cette Colonie, et à s'assurer par là tout le commerce de transit, tant pour les passagers que pour les produits de l'ouest, au lieu de la petite portion qui s'écoule aujourd'hui par nos moyens de transport; à obtenir un terminus sur le bas du Saint-Laurent, et le terminus de la navigation océanique pendant tout l'hiver, et le terminus du chemin de fer à cette Cité, au moyen d'un pont au Cap Rouge, ou autrement, en faisant ainsi de Québec le véritable port de mer et non la simple succursale de la Pointe-Lévis.

Le dernier sujet auquel je référerai aujourd'hui, mais le plus important, et celui dont j'ai été de tout temps le partisan et auquel je ne manquerai pas de prêter l'appui de toute mon énergie, c'est le grand et important projet de la Confédération des Provinces de l'Amérique britannique du Nord. Plus que toute autre cette mesure aura pour résultat de développer le commerce et les ressources indiennes de cette Colonie, et de transformer toutes ces Provinces isolées, faibles et désempées en un pays puissant et uni. Une confédération de l'Amérique britannique, qu'est-ce? sinon une grande nation canadienne? A part des avantages politiques et commerciaux de ce projet il est bon de considérer que Québec est doué de deux avantages locaux, celui de la centralité, et celui d'une position forte, qui l'appellent à être la capitale de la confédération, il est permis de songer à cette avenue sans manquer à la foi jurée, jurée ou dérangée des plans déjà adoptés et aussi sans compromettre notre bien aimée Souveraine par la réputation de sa décision en faveur d'Ottawa comme capitale du Canada-Uni.

J'ai bien l'honneur d'être, messieurs,
Votre dévoué serviteur,
W. MARSDEN, M. D.,
Place d'Armes.

Québec, 19 novembre 1860.—15 s.

Poisson! Poisson!!

En main et à vendre par le soussigné :

HARENG DU LABRADOR, en quarts, et demi quarts.
Saumon, Perches et Maquereaux,
Morue verte.
A vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 23 Janvier 1861.

Cigares.

75 MILLE Cigares assorties Principes et de la Havane. A vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 23 Janvier 1861.

Biscuits de Fantaisie

DE MACKINNON, comprenant les variétés suivantes,
Queen, Prince de Galles, Pie Nic, Balmoral Mersey,
Lunch etc., etc.
A vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 23 Janvier 1861.

Jambons et Lard.

150 JAMBONS,
75 CÔTES.
A vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 23 Janvier 1861.

Melasse Muscovado.

143 TONNES de melasse épaisse douce et blanchie, maintenant en réception à la Pointe-Lévis.
A vendre chez
M. G. MOUNTAIN.

* N. B.—Les acheteurs résidant au Sud de Québec peuvent être pourvus là, ce qui leur épargnera les dépenses et les risques de la traversée du St. Laurent.
Québec, 23 Janvier 1861.

Sucres Muscovado et Rafinés.

50 BOUCAUTS de beau Sucre de Cuba.
250 barils de sucres raffinés assortis, comprenant les variétés suivantes, extra moulu, sec détrempé, et détrempé en pain et janne rafiné maintenant en réception du Grand Tronc.
M. G. MOUNTAIN
Québec, 23 Janvier 1861.

PAIN DE LIN! PAIN DE LIN!!

IN moulu et en pains, et Gaudriole.—A vendre par
TURCOTTE & FRÈRES,
No. 57, rue St-Pierre, Basse-Ville.
Québec, 24 octobre 1860.



A VENDRE

LIBRAIRIE CANADIENNE,
MORCEAUX DE MUSIQUE CHOISIS,
POUR LE PIANO.

Les Etudes de Vélodrome.....	Czerwi
Le Debut du Jeune pianiste.....	"
Prince Albert, (grande marche).....	"
Les nobles voyageurs, (Fantaisie).....	"
Les jeunes militaires.....	F. Burgmüller.
Jaguarita, (Valse brillante).....	"
L'Étoile du Nord, (Grande Valse brillante).....	"
Giraldo, (Grande Valse brillante).....	"
Les Dragons de Villars, (Valse de Salon).....	"
Le Domino noir, (Sur un motif favori).....	"
La petite fête, (Quadrille).....	H. Rosellen.
Trois Réveries pour le Piano.....	"
Don Pasquale, (Fantaisie brillante).....	"
Pensées Italiennes, (Cavatines variées).....	"
The Anglo-French, (Polka).....	Chs. D'Albert.
The Coquette, (Polka).....	"
Les Agréables, (Polka).....	"
Saitareille, (Etude de Valse).....	A. Coria.
Les Bords du Rhin, (Valse brillante).....	"
Collection of Operatic Airs.....	F. Houten.
12 Heart Tunes.....	Foreign Composers.
The Graces.....	"
L'Inconstante, (Valse).....	Th. Döhler.
Dernières pensées musicales de Bellini.....	"
Trois Polkas originales.....	"
Les Éléances, (Quadrille).....	Henri Herz.
Les Huguenots, (Ronde brillante).....	"
La Parisienne, (Marche Nationale).....	"
Le Chœur des Jeunes Pionniers.....	F. Houten.
Bagatelle.....	Henri Lemoine
Le Carnaval de Venise, (Polka).....	J. Ascher.
Caprice de Concert sur la Fille du Régiment.....	"
Vif et léger.....	Alp. Ledue.
La Tentation.....	Henri Lemoine.
Reminiscences Italiennes.....	J. E. Duvernoy.
Invocation Religieuse.....	Oscar Comettant.
Galop de Quadrille.....	Houten.
Galop de Norma de Bellini.....	"
Hear du Barbier de Séville.....	"
La Fille du Régiment.....	"
Opera de Bellini La Norma.....	"
La Bonne de Neige.....	"
Fleur des Bois.....	"
Son nom.....	"
Edouard et Christine.....	"
Le Petit Tambour.....	"
L'Épine Blanche.....	"
La Semmambula.....	Oscar Comettant.
Ombre et Rayon.....	"
Sebastopol Grand Triumphant March.....	"
Gabrielle.....	"
Carnaval de Venise.....	Schulhoof.
Le Joueur de Flûte.....	Henri Lemoine.
Valse favorite de Beethoven.....	"
Sheeks of Ouan.....	Chs. Crobe.
Rosalie the Prairie Flower.....	"

MORCEAUX POUR LE CHANT.

Les Vêpres Siciliennes.....	C. Verdi.
D'une haute naissance.....	W. H. Latham.
Pourquoi trembler.....	"
La Manola.....	Paul Henrion.
Marian du Pêcheur.....	Paul Penerson.
Je suis la Bavardière.....	N. C. Buchs.
O Salutaris Hostia.....	N. H. Cross.
Paris Angelicus.....	A. Mine.
Les Hirondelles.....	F. David.
Les Adieux de la Fiancée.....	"
Un Ange, une Femme.....	"
Jésus mon seul bonheur.....	"
Veuille sur eux toujours.....	"
Amis, la nuit s'avance.....	"
Salut à la France.....	"
O Salutaris Hostia.....	"
Je pars demain.....	"
Je suis la Pastourelle.....	Rossini.
Hymne à la Nuit.....	David.
Cavatine la Favorite.....	Donizetti.
Les Souvenirs de Lisette.....	Berol.
Partant pour la Syrie.....	"
Mourir pour la Patrie.....	"
Que la vague écumante.....	"
Le beau Polaire.....	"
Au revoir Louise.....	"
Au plaisir à la folie.....	"
Robert toi que j'aime.....	"

E. R. FRÉCHETTE,
21, rue La Motte, Basse-Ville.
Québec, 22 février 1861.

SUCCESSION DE FEU M. A. McAVOY.

DES APPLICATIONS seront reçues par le Soussigné pour le FONDS OUVERT AU COMMERCE avec les Accessoires pour un Magasin appartenant à la susdite Succession, aussi pour le reste du loyer, jusqu'au 1er de Mai prochain ou jusqu'au 1er de Mai 1861. C'est une rare occasion offerte à celui qui veut entrer dans le commerce d'Épicerie et continuer des affaires bien établies. Les termes du paiement pourront se faire facilement et donnant des sûretés satisfaisantes.

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 26 octobre 1859.

GRAINE DE LIN! GRAINE DE LIN!

Le plus haut prix du marché sera donné par les soussignés.
TURCOTTE & FRÈRE,
No 57, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Québec, 24 oct. 1859.

CONSIGNATAIRE DEMANDÉ.

POUR 70 Boîtes J. B. de feuilles de ferblant nolisées par BAILLY BROTHERS et Cie, de Liverpool pour l'Arcthusa, Kirkpatrick, Maître. Ces articles sont actuellement dans le magasin d'entrepot des Douanes.
RYAN BROTHERS et Cie.
Agents.
Québec, 28 août 1860.

A NOLISER,

POUR le Grain, de la Fleur ou Madriers secs, la barque COLLOONEY, jaugeant 288 tx. S'adresser à
RYAN, BROSS & Cie.
Québec, 6 août 1860.

ASSURANCE CONTRE LE FEU,

PRINCIPAUX BUREAUX, —3 PALL MALL ET 32 LUDGATE HILL.

LONDRES.

Etablie en 1856, en vertu d'une Charte du Parlement Impérial.

CAPITAL, \$2,500,000
Avec au dessus de 1000 Actionnaires.

Le Très Honorable LORD KEANE, Président.
PETER MORRISON, écrivain, Directeur Agent.
WILLIAM CRAWFORD, écrivain, Secrétaire.

UNE COPIE DU LIVRE DE FONDS EST VISIBLE TOUS LES JOURS AU COMPTOIR DU

BUREAU PRINCIPAL, BRANCHE DU CANADA, TORONTO.

Commissaires et Directeurs du Bureau en Canada,

L'honorable JOHN ROSS, W. P. HOWLAND, écrivain, M.P.P.
JOHN CRAWFORD, écrivain, WILLIAM ROSS, écrivain.
WM. McMASTER, écrivain, WM. HENDERSON, écrivain.

Banquiers—LA BANQUE DE MONTREAL.

Souscripteurs—ROSS, CRAWFORD ET CROBIE.

Cette Branche a été ouverte seulement en janvier dernier et a maintenant un revenu de
\$75,000

Qui est retenu dans ce pays.

L'augmentation des affaires en Angleterre est sans précédent, tel qu'il appert par les rapports parlementaires et l'extrait suivant du rapport de septembre dernier :
"L'on verra ainsi que le montant total des opérations de la Compagnie faites durant les neuf derniers mois a été de VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT UNE POLICES NOUVELLES, produisant un revenu annuel additionnel de
\$250,000

Représentant des Propriétés assurées jusqu'au montant de

TRENTANTE MILLIONS DE PIASTRES!

Le Rapport ajoute que les "Directeurs félicitent les Actionnaires sur ce progrès satisfaisant dans les affaires de la Compagnie et qu'il ont tout lieu de croire que d'après la connexion maintenant formée elle continuera de progresser dans la même proportion."

Le Capital de la Compagnie est destiné entièrement aux RISQUES DU FEU; il n'y a aucune réserve pour la Branche de la vie.

Toutes les pertes en Canada sont soumises aux mêmes règles composant le Bureau qui examine les particuliers et si elles sont trouvées satisfaisantes il est immédiatement donné ordre de payer la réclamation. Ce système a obtenu de nombreuses cartes de remerciements.

S'il s'élève des difficultés entre les réclamants et la Compagnie, le directeur a plein pouvoir d'accepter toute procédure légale.

ALEXANDER STEWART.

Directeur pour l'Amérique B. N.

Agents :

J.-B. PRUNEAU, rue des Fossés, n° 384, St-Roch ;

J. ANDERSON, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Québec, 20 janvier 1860.—6m-2fm

LA REVUE D'ECONOMIE RURALE,

SOUS LA DIRECTION DE

M. JACQUES VALSERRES,

Avec la collaboration de tous les agronomes et praticiens qui veulent concourir à cette œuvre d'intérêt public.

TOUS LES JUDIS, UNE LIVRAISON DE 16 PAGES, grand in-8°, à 2 colonnes, avec couverture pour les ANNONCES SPÉCIALES.

Prix : 8 frs. par an pour toute la France et l'Algérie. Les souscripteurs étrangers n'ont que la surcharge de port à payer en sus.

BUREAUX A PARIS, RUE DE PARMÉ, N° 3, et à partir du 15 avril 1860, RUE DE CLICHY, N° 21.

AFFRANCHIR.

11 avril 1860.—2fm

A VENDRE.

200 BOITES 10 et 12 de Ferblant, 150 Boîtes 10 et 12 de Coke, 200 Boîtes Ardoises du Canada, Fer rond, carré et plat, Fer en gouges No 1, Métal jaune, dimensions assorties, Cordage anglais, Rouleau d'Amérique, Etoupe de Blanc de plomb en peintures, Canistres de peinture de zinc, Poinçons et quartons d'huile bouillie et crue, Caques de Térébenthine en esprit, Mastic en bloc et en vessies, Boîtes de vitres 6 1/2 x 7 1/2 à 16, 12 x 16.

Par ROSS & Cie.

Québec, 18 mars 1861.

SIROP DE PORTO RICO.

250 POINÇONS SIROP brillant et épais de Porto Rico, 10 Poinçons de Sirop brillant et de Cienfuegos, 200 do Melasse de Moscouade maintenant en débarquement, et à vendre chez

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 26 septembre 1860.

Whiskey de Toddy.

Le meilleur Whiskey de Halliday et Kerby en caques A vendre par M. G. MOUNTAIN.
Québec, 24 décembre 1860.

FRUITS FRAIS.

AYER en boîtes, demi-boîtes et quart de boîtes, M. R. do, do, do, do, Valence do, do, do, do.

A vendre par M. G. MOUNTAIN.

Québec, 24 décembre 1860.

SPERMES DE BELMONT.

150 BOITES de 6's. et 12's. A vendre par M. G. MOUNTAIN.
Québec, 24 décembre 1860.

VINS EN BOUTEILLES.

CHAMPAGNE, marques variées, Andalousie, paille et doré en caisses, Vin vieux d'Oporto excellent do, A vendre par M. G. MOUNTAIN.
Québec, 24 décembre 1860.

Le Livre des Enfants, ou Alphabet français, en vente au bureau du Canadien.

PROSPECTUS.

Manufacture de Cotonnades de Québec,

(The Quebec Cotton Mills.)

Devant être incorporée par Acte du Parlement.

CAPITAL.....\$50,000
En 1000 actions de \$50 chaque.

Il est de certitude que les Manufactures contribuent à un haut degré à l'accroissement des populations et à la richesse des villes.

Notre industrie capitale, la construction des navires, est précaire en ce moment; la population qu'elle nourrit ne peut endurer plus longtemps des hivers qui se suivent dans l'indivertie et la privation.

Le remède à ce pénible état de choses peut se trouver dans la manufacture de cotonnades brutes et à bon marché, parce que celles-ci ne demandent qu'un faible capital et portent avec elles une certaine garantie de succès.

On dirait que le tarif actuel est fait exprès pour encourager les manufactures; les matières brutes sont admises en franchise et les articles manufacturés paient un droit de 20 p. 100.

Ce tarif pèse presque imperceptiblement sur le pays, et les besoins de la Province semblent en demander l'existence prolongée; il n'est donc pas étonnant que l'on suppose même que ce droit protecteur fut réduit, pourquoi ne pourrions-nous pas manufacturer à Québec les cotonnades, dont la consommation est si considérable, avec autant de succès que nos voisins de la Nouvelle-Angleterre, chez qui la main d'œuvre est plus élevée que chez nous, qui achètent au comptant à New-York ou à Boston le coton brut, et qui, cependant, malgré notre tarif de 20 p. 100, trouvent le moyen de faire passer avec profit leurs marchandises au Canada.

Calculons ce que peut coûter ici l'établissement et la direction d'une manufacture de coton. (La première, nous espérons, d'un grand nombre d'autres qui favoriseront l'introduction et le placement du capital, et la circulation de millions de lois parmi toutes les classes.)

Frais d'établissement :

1. Bâtiments : Pour ceux-ci il n'est pas besoin de capital, ils sont prêts, dans la localité la plus avantageuse, et l'acquisition pour un an n'est que d'un loyer modéré.
2. Engin à vapeur : Idem.—Voilà donc les moyens disponibles, qui suffiront à la nécessité de trouver de suite de quoi à faire face à une dépense de \$20,000.
3. Mécanique : 45 Métons.....\$22,000
Droits, 20 p. 100.....4,000
Emballage, fret, installation.....2,325

Frais d'exploitation :

La somme de \$17,875 couvrirait les loyers, salaires, charbon pour l'engin, huile, etc., dont les tiers seraient fournis aux actionnaires.

Une livre de bonne qualité de coton brut coûterait tout au plus 12 cents; ce coton peut être converti en trois verges d'étoffe de 6 pouces de large, qui se vendra facilement aux taux actuels, 9 cents la verge, aux maisons qui font le commerce en gros; chaque verge de coton coûte, en conséquence, quatre cents.

Quant aux métiers, fabriquant en moyenne 1,500 verges d'étoffe par jour; ou 540,000 verges en 300 jours de travail, ainsi

540,000 verges à 9 cents donnent.....\$48,601
Dont il faut déduire le coût de la matière brute qui entre dans les 540,000 verges, à 4 cents.....\$21,600
Coût de la manufacture, comme susdit.....17,875

Profit.....\$9,125

ou environ 184 p. 100 sur tout le capital.

Nulle ville ne peut être prospère par le seul désir de le devenir. Non seulement nous devons faire tous nos efforts pour accroître notre commerce maritime et notre roulage, mais encore donner de l'emploi permanent aux classes ouvrières qui ont laissé en partie le Canada pour trouver leur subsistance dans les manufactures de Lowell, et qui satisfont avec joie l'occasion de revenir dans la terre natale.

Nous avons besoin d'hivers actifs aussi bien que d'été prospères.

D. A. ROSS,

A. STRANG.

Québec, 11 mars 1861.

A VENDRE.

LES Soussignés ont en main l'assortiment choisi de Vins Soussignés suivants :

Champagnes :
Fleur de Sillery,
Raisin doré,
Monseigneur de Sillery.

Bourgoignes :
Remontoir,
Volnay,
Richebourg.

Clairats :
St-Julien, 1846,
Château Labrache,
Haut Sauterne,
Vin vieux d'Oporto en bouteilles,
Vins blancs de qualités diverses.

— AUSSI, —
Vin d'Oporto en poinçons, —
Vins blancs do do et octaves, mar-
que de José de Paul,
Genièvre de pomme de pin,
Whiskey d'Irlande,
Pierre bleue de Power,
Savon de Steele de Liverpool, marque de la Couronne
Poudre de blanchissage.

Québec, 18 mars 1861. RYAN, BROTHERS & Cie.

CORDAGE! CORDAGE!!

UN grand assortiment de Cordage Écossais manufacturé. A vendre par RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 18 mars 1861.

Whiskey de Toddy.

WHISKY de Toddy supérieur, distillé chez Wm. Dow & Cie. en quarts.
A vendre par E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 13 mars 1861.

HUILE DE LIN.

2000 GALLONS d'Huile de Lin Anglaise double bouillie, très supérieure.
A vendre par E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 13 mars 1861. Basse-Ville.

CASSONADES BRILLANTES.

MAINTENANT en réception et à vendre :
100 Boncauts Cassonade brillante de Cuba,
60 do do do de Porto Rico,
200 Barils Sucre sec détrempé,
25 Tierces Sucre en pain.

— AUSSI, —
200 Poinçons Melasses de Porto Rico, de Moscouade et de melasse clarifiée
LANE GIBB & Cie.
Québec, 31 décembre 1860.

QUEBEC:

LUNDI, 1er AVRIL 1861.

Chemins à Barrières.

Nous nous sommes déjà occupé de la question des Bons des chemins à barrières de Québec, et nous croyons devoir revenir sur le sujet au moment où les intéressés, porteurs de ces bons, viennent de prendre la résolution, dans une assemblée qui a eu lieu, le 23 mars à l'Hotel de Ville, de présenter à Son Excellence le gouverneur général une pétition accompagnée d'un mémoire qui donne tout l'historique de la commission des chemins à barrières et des causes qui ont produit ses embarras actuels.

On sait que cette commission est en pleine déconfiture par suite de dettes contractées, tant pour faire faire des chemins de péage au Sud que pour en prolonger l'extension du côté Nord, à l'encontre de ses représentations, et cela en vertu de lois sur la passation desquelles elle n'avait aucun contrôle.

Le mémoire de ceux-ci, que nous avons sous les yeux, est un document d'une certaine étendue, mais que nous pouvons analyser assez brièvement.

D'abord la requête expose que la commission n'est pas une entreprise particulière, mais tout au contraire, une affaire publique, dans laquelle elle représente Sa Majesté pour l'administration d'une propriété à l'usage du public, en vertu de lois qui ne laissent à la commission l'exercice d'aucune discrétion dans l'exécution de ses devoirs, et sur laquelle les porteurs de bons ne peuvent exercer aucun contrôle; que la condition de ceux-ci qui était d'abord favorable, en ce que les bons étaient à prime sur le marché, a été compromise par le fait de la construction de chemins surégatoires, et tout à fait obérée par la dette de £40,000 imposée par celle des chemins du Sud. Elle ajoute que l'émission subséquente de bons préférentiels acheminé de ruiner le crédit de la commission en causant la plus grande injustice aux détenteurs des premiers bons qu'ils dépouillaient ainsi de droits acquis.

Après avoir établi que c'est par l'action de la Législature, confirmée par celle de l'Exécutif, que la commission se trouve ainsi enveloppée dans une déconfiture inextinguible, les pétitionnaires s'appuient sur la considération très grave, que plus de £30,000 ont été placés dans des institutions de charité qu'ils ne croyaient pas voir leurs espérances frustrées, ni compromettre le sort du malheureux et de l'orphelin, en prenant de confiance des bons qui se vendaient alors à prime et qui avaient tout au moins la garantie morale du gouvernement aux yeux du public et de leurs.

Il est constaté, du reste, dans le mémoire, que les syndics mirent l'Exécutif au courant de leur situation financière, en lui faisant de temps en temps rapport du déficit qui s'établissait annuellement dans leurs recettes et de son augmentation continuelle, mais qu'il fut répondu chaque fois à la commission qu'il y avait des lois ordonnant la construction de nouvelles sections de chemins et qu'il fallait y donner suite.

Les pétitionnaires en concluent que l'insolvabilité de la commission, et, partant, la ruine de ses créanciers, provient du fait de la législation et du gouvernement, et qu'en toute bonne foi l'Exécutif doit venir à leur secours comme il l'a fait en pareil cas, pour le Haut Canada. Là les détenteurs de débentures obtinrent de la province près de £200,000 pour leur rédemption, et on ne leur avait pas imposé comme ici une dette de £40,000 contre leur aveu.

Dans de pareilles circonstances, et sans nous rendre garant de l'exactitude de tous les allégués du mémoire, nous ne pouvons qu'unir notre voix à celle des pétitionnaires et espérer avec eux que le gouvernement les mettra sur un pied d'égalité avec ceux du Haut Canada, en venant à leur aide dans des circonstances aussi fâcheuses pour eux que celles qu'on leur a faites, à l'encontre de toutes leurs représentations. S'ils devaient avoir à souffrir de leur confiance et de leur bonne foi, il faudrait dire que dorénavant des entreprises de ce genre, fondées tout entières sur le respect de la foi publique, ne seraient plus possibles, et renoncer alors au progrès et à l'amélioration de nos diverses localités. Nous espérons qu'il n'en sera pas ainsi, mais que l'on verra à ce que le crédit public n'ait pas à souffrir d'une manière aussi criante qu'on semble le craindre en ce cas-ci.

Le Times de New-York du 29, publie une lettre de Paris annonçant que le gouvernement français et anglais se préparent à envoyer une flotte puissante de steamers de guerre aux Etats-Unis. La suggestion ne paraît due à l'Angleterre. La France fournira trois frégates ne première ligne, et le contingent de l'Angleterre sera, paraît-il, plus considérable. La flotte partira avec des ordres cachetés. D'Espagne se prépare de son côté à envoyer aussi une flotte au golfe du Mexique, mais pour son propre compte.

Mr. Brown.

Les derniers rapports au sujet de la santé du chef de l'opposition laissent peut-être d'espérer qu'il vienne reprendre son siège après le congé de Pâques, comme on l'avait annoncé. Il paraît qu'il empirait, au lieu de se rétablir, et que son état inspirait de graves inquiétudes à sa famille et à ses amis. Le dernier numéro du Globe garde le silence sur le sujet.

La veuve du général Iturbide, une fois empereur du Mexique, et qui, détroné, fut ensuite mis à mort pour avoir tenté de rassasier le pouvoir, vient de mourir à Philadelphie, où elle vivait, retirée et à peu près ignorée, d'une pension que lui faisait le gouvernement mexicain.

Exemple d'affection conjugale.

Quand on voit nos journaux ouvrir leurs colonnes à tant de notices nécrologiques, plus ou moins ridicules, comme par exemple, celle des membres d'une certaine famille Dupré, en ligne directe et collatérale jusqu'à l'infini avec leur généalogie jusqu'au déluge, les lecteurs devront lire avec édification et plaisir, celle d'un digne habitant du village de Montmagny, dont personne, cependant, n'a pensé à annoncer la mort dans le temps. Il s'agit d'ÉCHER DION, écuyer, qui malgré l'humble industrie qu'il exerçait, celle de forgeron, sut si bien gagner l'estime générale, qu'il fut nommé Juge de Paix en 1843. Depuis quelques années lui et sa vieille femme subissaient les infirmités d'une vieillesse avancée, et s'acheminaient ensemble d'un pas à peu près égal vers la tombe, lorsque vers la fin de février dernier, la vénérable épouse rendit son âme à Dieu. Au mouvement qui se faisait dans la maison, M. Dion, malgré l'affaiblissement mental où il était, sentit qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, et apprenant ce qui en était: "Ah! bien, dit-il, si ma bonne femme est morte, je ne veux plus rester ici; je m'en vas, je m'en vas," et brisé par l'émotion, il rendait le dernier soupir six heures après. Le surlendemain un concours nombreux de parents et d'amis accompagnaient deux cercueils qui furent placés côte à côte dans la même fosse.

Toute réflexion est inutile. Disons, cependant, que si l'affection conjugale ne se manifeste pas toujours d'une manière aussi touchante, elle n'en est pas pour cela moins générale dans notre moral et religieux pays. C'est probablement à cause de cela que personne jusqu'à présent n'a pensé à publier le trait qui précède.

Publication reçue.

Reçu le Rapport général du commissaire des travaux publics pour l'année finissant le 5 décembre 1860. Nos remerciements à qui de droit.

On nous communique les renseignements suivants sur le régime douanier des îles Saint-Pierre et Miquelon, que nous publions dans la pensée qu'ils seront utiles. Nous y appelons l'attention de nos armateurs qui, il nous semble, ne se sont pas assez occupés jusqu'ici du commerce que l'on pourrait faire avec ces îles, peu importantes, il est vrai, si on les évalue par le chiffre de leur population fixe, mais considérables par les 15,000 Français que la pêche y attire chaque été.

Droits de port et taxes accessoires de navigation.
(Tarif du 27 décembre, 1847.)

Bâtiments étrangers de 30 ton. et au dessous.	Droit d'ancrage.	Droit de tonnage.	Droit de feu.	Droits accessoires.
De 31 à 49 ton.	\$1.00	exempt	exempt	exempt
De 50 à 79 ton.	6.00	\$30.10	\$2.00	\$2.00
De 80 tonneaux et au dessus.	8.00			

Sont exempts de tous droits, quelque soit leur tonnage, les navires dont la cargaison est composée de bois de chauffage ou de bestiaux.

Les bâtiments en relâche et qui ne font dans le pays aucune opération commerciale, ne sont assujettis qu'à une simple taxe de \$2, représentant le droit de feu.

Droit de douane à l'importation des marchandises étrangères.

Toute marchandise étrangère importée dans la Colonie par bâtiments étrangers est soumise à un droit d'entrée de 1 p. 100 de sa valeur.

Sont seuls exempts de ce droit le bois de chauffage et les bestiaux, à l'exception des produits de pêche qui sont prohibés.

Les frais de pilotage des navires étrangers qui se présentent pour entrer à Saint-Pierre sont fixés ainsi qu'il suit:

ENTRÉE.	Bâtiments	
	de 150 ton. et au-dessus	de 150 ton. et au-dessous
Pour entrer le navire et le mouiller sur la rade.	\$5.00	\$4.00
Pour l'entrée de la rade dans le port.	5.00	6.00
Pour l'entrée directement dans le port en venant du large.	10.00	12.00
SORTIE.		
Pour sortir le bâtiment soit du port soit de la rade, jusqu'en dehors des dangers.	8.00	10.00

L'usage des pilotes n'est pas obligatoire et les bâtiments peuvent par conséquent s'affranchir de dépense, si les capitaines sont assez pratiques pour entrer ou sortir sans le secours de ces auxiliaires.
(Journal de Québec.)

Le Prince Napoleon et le Pape.

Dans le cours de son discours, au sénat, dont il a été question dans notre dernière feuille, le Prince s'explique comme suit sur la position qu'il ferait au Saint-Père, à Rome:

Que va faire, cependant l'Italie quand elle aura proclamé le suffrage universel, ce suffrage universel dont les résultats sont contestés aujourd'hui par ceux qui, après avoir été ses adversaires la veille, s'en montrent maintenant les gardiens si scrupuleux? Montesquieu a dit que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent; quand le gouvernement est consulté en France le suffrage universel, le peuple a dit ce qu'il voulait. Nous étions alors sans pouvoir, sans appui; le gouvernement était aux mains d'un général, d'un honorable général... (Mouvement.) qui nous était hostile; qu'a répondu le suffrage universel? Vous le savez. Il n'en sera de même en Italie.

On a beaucoup parlé de la démission du Piémont, de ses conspirations. Comment conspire-t-il donc? Oh! c'est qu'il est facile de conspire quand tout le monde est avec vous, et l'unité de l'Italie est dans tous les cœurs depuis des siècles! (Sensation.)

Quand le parlement italien aura décrété que Victor-Emmanuel est roi d'Italie, que se passera-t-il? L'Italie demandera une capitale, et elle dira que l'Europe ne peut intervenir, car la non intervention est dans son droit public. Eh bien! l'orateur, la dépêche du ministre des affaires étrangères à notre ambassadeur en Russie, en date du 17 octobre 1860, porte les vrais bases de la liberté et de l'indépendance de l'Italie; c'est le bouclier de la non-intervention; qu'on donne maintenant Rome à l'Italie et son unité est assurée. (Rumeurs.)

Quoi! n'aurais-je pas le droit d'approuver la conduite de l'empereur quand elle est si belle, si ferme! et à quel moment? quand on parlait de coalition, à propos de l'entrevue de Varsovie. C'est la conduite si ferme du gouvernement français dans ces circonstances qui a assuré la paix, et cette hardiesse fait sa gloire. (Vive approbation.)

Reste la question d'application du pouvoir papal. Certes, le pape doit conserver son indépendance, et l'orateur reconnaît que le Saint-Père ne peut devenir le sujet d'un nouveau souverain: c'est là qu'est la difficulté de la question de Rome; mais il n'est pas impossible de résoudre le problème. Le Pape est le chef spirituel de l'Eglise; ne peut-il pas résider à Rome avec une somme d'indépendance qui ne le fasse ni chef ni le sujet de personne.

La situation géographique de Rome, divisée par le Tibre en deux villes parfaitement distinctes, l'une, la ville catholique, la ville du Vatican, sur la rive droite; l'autre, la ville des souvenirs de la Rome impériale, sur la rive gauche, semble offrir une solution. Quelle impossibilité y a-t-il à assurer l'indépendance du pape dans une des parties de la ville en lui donnant une garnison, en lui assurant un budget garanti par toutes les puissances. Le Pape, ainsi entouré de la vénération de la chrétienté, avec une juridiction spéciale, avec son drapeau, aurait toute son indépendance. (Rumeurs diverses.) Rome deviendrait, pour ainsi dire, le sanctuaire, l'oasis de la chrétienté.

On dira, je le sais, que ce sont des chimères, poursuit Son Altesse impériale; mais que de choses qu'on avait appelé des chimères qui se sont réalisées depuis trois ans; quand une difficulté se présente, c'est en vain qu'on espère l'ajourner; on peut l'amoindrir pendant un temps, mais il faut enfin la résoudre. Nous sommes en présence de l'unité italienne; eh bien! ou il faut l'accepter ou adopter la politique de M. de la Rochejaquelein, qui conduit nécessairement à des désastres.

A cela ont répondu, aussi dans le cours de leurs discours, Son Em. le Cardinal Mathieu:

On propose la suppression du domaine temporel du pape; mais alors se présente une question: si le pape est dépouillé de son domaine, qui y gnera-t-il sa place? Celui qui l'aura dépouillé.

D'abord, est-ce bien juste, bien convenable; puis, ce souverain apporterait-il à Rome cette masse de pèlerins qu'y attirait le siège de la catholicité? Non, Rome deviendrait déserte, inconnue à tous ceux qui n'y seraient pas appelés par leurs affaires civiles; la couronne religieuse ne sera pas remplacée par la couronne civile.

En outre, si on supprime le domaine temporel, quelle indépendance restera au Saint-Père? Quelle ressource aura-t-il pour entretenir auprès de lui ces employés, ces congrégations, ces tribunaux nécessaires à l'exercice de son autorité spirituelle; et, en supposant qu'il puisse les conserver, quels conflits n'aura-t-on pas à redouter avec le pouvoir nécessairement ombrageux qui commandera dans Rome?

Si on supprime le temporel, enfin, on devra accorder une liste civile au pape et quelles sources de difficultés! Dans les Etats constitutionnels, elle sera votée par les chambres, non sans discussions, fluctuations, et cette liste civile, comment sera-t-elle garantie? On l'inscrira, dit-on, au grand livre de la dette publique; mais n'aura-t-elle pas à subir ces retences, ces consolidations, ces banqueroutes même dont on n'a pas perdu le souvenir? Le pape alors perdra son revenu.

M. le Vicomte de Suleau:

Mais rien de ce qui a été accompli en Italie n'est entré dans le droit public de l'Europe; l'unité italienne n'est ni dans l'intérêt de l'Italie ni dans l'intérêt de la France. Celle-ci n'admettra jamais que la papauté puisse être séparée de Rome; et, quant à cette solution proposée par S. A. I. le prince Napoléon, et d'après laquelle la papauté pourrait demeurer au Vatican, sur une

des rives du Tibre, pendant que la monarchie italienne siégerait en face d'elle au Quirinal, l'honorable M. de Suleau le combat avec des propositions irréalisables, essentiellement rétrogrades, puisqu'elle ramènerait le Saint-Siège à la situation qui lui était faite au quatrième siècle de notre ère, et qui a le tort d'être renouvelée de cette constitution romaine de 1848 qui est tombée sous les armes de la France.

Son Em. le Cardinal Bonnet:

On a dit que le pape serait toléré à Rome, sur la rive droite du Tibre; mais il serait ainsi le sujet du prince qui lui donnerait un asile. Vienne une élection, circonstance bien grave, et le sursis n'essayerait-il pas d'obtenir la nomination d'un pape disposé à entrer dans ses vues, et si le pape n'est plus indépendant, s'il n'apparaît pas à la chrétienté la bénédiction dans une main et l'anathème dans l'autre, il n'aura plus qu'à opter entre la parjure, l'exil ou la mort. (Mouvement.)

S. E. M. Billaut, parlant au nom du gouvernement, s'exprime comme suit, sur la conduite future du gouvernement à l'égard du Pape:

Voilà, continue Son Excellence, la situation telle que l'a faite l'insurrection des populations. Maintenant on demande de dire dans l'adresse quelle sera notre ligne de conduite ultérieure. Comment, dans une question diplomatique aussi difficile que celle-ci, quand à chaque moment les circonstances peuvent fournir le moyen d'améliorer les choses; qu'on, au milieu des rivalités de l'Europe, en présence des démarches de la diplomatie qui se croisent, nous irions prendre un parti, dire notre volonté, faire connaître les concessions que nous pourrions consentir! En vérité, il n'est pas un élève diplomate qui voudrait nous le conseiller. (Approbation.)

J'ai voulu vous démontrer, et j'espère y avoir réussi, que l'empereur a fait tout ce qui était possible pour défendre les intérêts en présence: la liberté italienne en même temps que l'indépendance du Saint-Père. Croyez-vous qu'il ait fait tout ce qui était possible? Si vous le croyez, dites-le nettement, loyalement...

M. le comte de Ségur d'Aguesseau. Est-il possible que vous quittiez Rome? (Mouvement et bruit.)

S. Exc. M. Billaut. Je ne répondrai pas. Plusieurs membres. Non! non! vous avez raison.

M. le comte de Ségur d'Aguesseau. Mais c'est une réponse. (Non! non! Ecoutez!)

S. Exc. M. Billaut. Ce que je vous répondrai, c'est qu'il y a deux ans que nous sommes à Rome pour y protéger l'indépendance du pape, et que nous n'avons pas fait payer au Saint-Père les frais de notre séjour, comme les Autrichiens l'ont fait. Personne n'a le droit de soupçonner notre loyauté, notre dévouement au Saint-Père.

M. le comte de Ségur d'Aguesseau. C'est une raison pour rester à Rome...

M. le général Hussion. C'est une raison pour nous confier à la sagesse de l'empereur.

La solution du prince Napoléon.

Paris, 4 mars.

Le prince Napoléon, dans son discours de l'autre jour, qu'on peut apprécier de bien des manières, mais qu'on est forcé de trouver original, a proposé une solution à la question romaine. C'est un des mérites de son discours; on y trouve au moins des solutions.

Celle de la question papale, la ville de Rome est coupée en deux par le Tibre; d'un côté, sur la rive gauche, est la vieille Rome des Latins, la Rome des Césars, avec le Capitole, le mont Aventin, le Colysée, le Forum; d'autre, sur la rive droite, Saint-Pierre, le Vatican, la Rome de l'Eglise. Cette Rome catholique resterait le domaine des Papes, et le Saint-Siège y garderait l'autorité temporelle. Tous les Etats catholiques assureraient au pape un budget; il aurait en toute propriété toutes les maisons situées sur la rive droite, il aurait son drapeau et une juridiction spéciale et mixte pour les cas contestés. C'est ce que le prince Napoléon compare à Washington.

Ce projet a eu l'air de tomber comme une tuile sur le sénat et sur le public, et cependant il n'est pas nouveau. Il a fait partie de tous les plans de réorganisation de l'unité italienne; et le jour, qui n'est peut-être pas très éloigné, où la garnison française de Rome sera pacifiquement et régulièrement relevée par une garnison piémontaise, c'est à dire par les troupes du roi d'Italie, ce jour-là la solution déjà préparée s'accomplira sans difficulté.

Dans cette combinaison, Rome, la grande métropole, deviendrait la capitale du royaume d'Italie. Elle seule a un nom assez grand, assez sonore, assez dominant, pour faire taire toutes les prétentions rivales. La primauté de Rome est nécessaire à la pacification et à l'union de l'Italie. Quand Venise, Turin, Milan, Naples, Florence se disputent le premier rang, il n'y aura que Rome qui pourra les réconcilier en occupant elle-même le trône.

Mais, en même temps, Rome restera la capitale du monde catholique, la résidence du successeur de Saint-Pierre. Et alors le roi et le parlement d'Italie déclareraient ville neutre, privilégiée et inviolable, cette partie de Rome située sur la rive droite qu'on appelle la cité Léonine, ou le Borgo, ou le Transtevere. Cette Rome papale, où sont les tombeaux des deux grands apôtres, aurait le nom de ville sainte, et serait sous l'autorité exclusive du Saint-Père.

Le pape aurait un corps de police de 300 hommes pour maintenir l'ordre dans sa circonscription. La ville papale ne pourrait cependant point servir de lieu d'asile aux criminels, et pour des cas déterminés, le droit commun serait sauvegardé par des traités d'extradition. Le pape aurait une garde personnelle de 500 hommes qui serait fournie et entretenue en proportions égales par les puissances catholiques, et enfin c'est dans cette ville neutre que se tiendraient les conclaves pour l'élection des souverains pontifes.

Le royaume d'Italie assurera au pape une liste civile de 1,500,000 écus, ou 7,500,000 francs, ce qui est plus qu'il ne touche aujourd'hui; le roi lui céderait la prééminence dans toutes les cérémonies publiques. Ce règlement serait placé sous la garantie de toutes les puissances.

Cette solution est, selon toute vraisemblance, celle de l'avenir. Mais est-elle, peut-être celle du moment présent? Là est la question. Il y a bien des princes de l'Eglise, bien des cardinaux, qui l'accepteraient. Vous n'êtes pas sans avoir entendu dire que le gouvernement du roi d'Italie avait cherché à approfondir les dispositions de plusieurs membres du Sacré-Collège, et que tous ne s'étaient pas montrés absolument rebelles à ses avances. Il y a parmi eux bien des hommes tranquilles qui ne demanderaient pas mieux que d'être tranquilles jusqu'à la fin. Mais le pape, il faut lui rendre cet hommage et cette justice, est au-dessus de pareilles considérations; il est au-dessus des besoins de ce monde. Pie IX est un homme consciencieux, entêté et vertueux. Il ne transigera pas, comme le disait le cardinal Antonelli au duc de Gramont. Non-seulement on n'obtiendra pas du pape l'abandon de la Rome des Césars, mais on n'obtiendra pas même de lui une renonciation au reste des Etats de l'Eglise. C'est pour lui une affaire de conscience. Les Etats de l'Eglise ne sont pas, à ses yeux, les Etats du pape Pie IX; c'est un fief commun, c'est un dépôt qu'il s'est engagé à rendre intact à ses successeurs. Aussi, quand l'empereur Napoléon lui a proposé de faire la part du feu, et de lui faire garantir par l'Europe la possession de Rome et du territoire de Saint-Pierre, à la condition que les Romagnes seraient administrées par le vicariat du roi de Sardaigne, le pape refusa d'écouter aucune proposition avant que son droit ne fût reconnu d'une manière absolue, et le cardinal dit catégoriquement à M. de Gramont: "Il n'acceptera jamais une garantie pour les Etats restés sous sa domination, parce qu'à ses yeux ce serait reconnaître une différence entre ces Etats et ceux qui lui ont été ravies. Sous ce rapport, sa résolution est inébranlable."

[Traduit du "Morning Chronicle".]

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

27 mars.

L'hon. M. Patton présente le rapport du comité spécial au sujet du bill d'assurance des femmes mariées, dont la troisième lecture aura lieu demain.

Le bill de l'hon. M. Alexander pour empêcher les municipalités d'émettre des bons au-delà d'un certain montant a été renvoyé devant le comité spécial.

Le bill relatif aux amendements à faire à la loi des municipalités a été renvoyé à un comité de même qu'un autre à l'effet d'augmenter le capital de la banque du Peuple.

Un autre bill relatif aux institutions religieuses du Haut Canada subit sa seconde lecture et fut aussi renvoyé devant un comité spécial.

28 mars.

Le bill relatif aux débetures municipales a été passé hier avec un amendement de M. Allan à l'effet de ne point prohiber l'émission de bons pour les améliorations locales des cités et des villages, telles qu'autorisées par la loi actuelle.

L'hon. M. McDonald donna avis que le 4 avril il proposerait les résolutions suivantes:

Résolu. — Que le Conseil Législatif, tel qu'actuellement constitué est une expression de la volonté du peuple et un frein à toute législation hâtive et à l'exercice non convenable du pouvoir exécutif.

Que sa dignité, son indépendance et son utilité s'augmenteraient beaucoup de même que son autorité dans le pays, si tous ceux occupant des emplois lucratifs sous la couronne en étaient exclus.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, (EST.)
Québec, 30 Mars, 1861.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général faire les nominations suivantes, savoir:

Messieurs Edouard Ouellet, François Chénard, Georges Dionne, Gabriel Martel, et Ephrem Caron, Inspecteurs de chemins et ponts pour la municipalité locale de la paroisse de Ste. Arsène, dans le comté de Témiscouata, dans le district de Kamouraska, aussi.

Messieurs Abraham St. Pierre, Amable Morin, Joseph Gagnon, fils de Louis, et Pierre Fournier, Inspecteurs de clôtures et fossés pour la municipalité ci-dessus mentionnée.

Messieurs William Hyman, Alexandre Simpson, Peter Whalen, Edward Price, Junior, Edward Perrée, John Sorsoleil, et Daniel Corbett, Conseillers municipaux dans et pour la municipalité locale du township du Cap-des-Rois, dans les comtés de Gaspé.

Etats-Unis.

[Du "Morning Chronicle".]

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

New-York, 29 mars.

Une lettre de Paris adressée au Times annonce que les gouvernements français et anglais préparaient une puissante flotte de vapeurs de guerre pour les Etats-Unis. La suggestion est venue de l'Angleterre; la France fournirait 3 frégates de première classe et le contingent anglais sera peut-être plus considérable. La flotte partira avec des ordres scellés. L'Espagne se prépare aussi à envoyer une escadre formidable dans le golfe du Mexique bien qu'elle ne doive pas agir de concert avec la France et l'Angleterre.

Washington, 28 mars.

Le journal *Confédération* a reçu une dépêche annonçant l'évacuation du fort Sumter.

Washington, 29 mars.

On dit que le gouvernement aurait résolu de faire évacuer le fort Sumter dès qu'un vaisseau serait arrivé à Charleston pour recevoir les ordres d'Anderson.

Il est faux que des ordres aient été donnés pour le ravitaillerment du fort Pickens.

New-York, 30 mars.

Le général Miramon est parti pour l'Espagne. Le Prince Alfred a laissé les Barbades le 12 pour St. Vincent.

[Du "Morning Chronicle".]

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU



CITY OF BALTIMORE.

Nouvelles d'Europe de 4 jours plus récentes.

New-York, 28 mars.

Le City of Baltimore est arrivé ici à 8 heures A. M., aujourd'hui.

L'Africa était parvenu à Liverpool le 11 et le Jura le 12.

Le Kangaroo, le Nova Scotian et le Fulton avaient atteint Queenstown le 13.

Les nouvelles parlementaires sont sans importance.

M. Gregory a donné avis qu'il appellerait bientôt l'attention du gouvernement sur l'opportunité d'une prompt reconnaissance de la Confédération du Sud de l'Amérique.

Le corps législatif français était occupé à discuter l'adresse. Le sujet principal des débats était la politique à l'égard des divers membres du gouvernement démissionnaires. Un des membres averti le gouvernement des dangers que cette politique lui attirait.

Les ministres ont protesté contre son discours et défendu la conduite de l'empereur.

Une nouvelle conférence au sujet de la question syrienne a eu lieu le 11. On s'attendait à un arrangement.

Les journaux français contenaient des dépêches annonçant l'attitude menaçante des musulmans à l'égard des chrétiens de Syrie.

Il est bruit que François II a ordonné au général Fergola de rendre Messine.

Cavour a présenté un projet de loi proclamant le royaume d'Italie.

Il est faux que la Sardaigne ait entamé des négociations avec Rome.

Tout était tranquille à Varsovie, mais on affirmait que l'agitation, bien que comprimée, s'accroissait. Les troupes russes continuaient d'arriver.

La citadelle de Messine a capitulé le 13 mars.

Shanghai, 24 janvier. — La tranquillité régnait à Peking. L'état sanitaire des alliés à Tien-Tsin était satisfaisant.

Le traité était exécuté à la satisfaction générale.

Les rebelles avaient été défaits par les impériaux à Canton le 1 février.

Lord Elgin était parti.

Singapore, 7 février. — Les Français étaient victorieux à Sagon.

Faits Divers.

— Le North American est arrivé à Portland ce matin à 3 heures.

— M. Robert Cassels, caissier pendant plusieurs années de la Banque Britannique de l'Amérique du Nord, branche de Québec, vient d'être appelé à remplir la même charge à la Banque du Haut-Canada, à Toronto. Il doit être remplacé par M. Wm. Cailley, député de Renfrew. On nous dit que les actions de la Banque de Toronto ont déjà subi une hausse de 200. C'est une nouvelle preuve ajoutée à la réputation si méritée dont jouit M. Cassels à Québec, comme habile financier.

— Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'il y a eu un meurtre de commis à Ste. Catherine. Le meurtrier s'est livré lui-même aux autorités déclarant qu'il avait agité à son corps défendant.

— Les agréments des glissades en traîneaux sur le cône de glace qui se forme, l'hiver, à la chute de Montmorency sont souvent accompagnés d'accidents. Dernièrement deux personnes s'y sont fracturées chacune une jambe, et, vendredi, c'était le tour d'un grave membre de la Chambre Haute qui est revenu de son excursion de plaisir la tête plus ou moins contusionnée en conséquence d'une chute imprévue de son traîneau lancé à toute vitesse sur la pente rapide du cône de la chute Montmorency.

— L'approvisionnement des marchés de cette ville, samedi, était abondant et magnifique. Dans la halle Champlain, on remarquait un porc du poids de 800 lbs.

— Dernièrement la compagnie d'artillerie volontaire du capitaine Lamontagne s'est exercée pendant 3 jours au tir à la cible sur la rivière Saint-Charles. Le résultat de cet exercice a été des plus satisfaisants et est une preuve de progrès de cette compagnie sous la conduite de son habile capitaine. Un tiers des boulets a touché la cible, établie les 2 premiers jours à 1,100 verges de la batterie, et le dernier jour à 850. Il a été lancé 120 bombes dont 7 seulement n'ont pas fait explosion.

— Un jeune homme de 13 ans, du nom de Brunelle, s'est noyé hier devant cette Cité. Ce

ATTENTION! ATTENTION!!

Lisez plus bas.

Changement de Domicile.

Le Soussigné ayant transporté son MAGASIN dans sa NOUVELLE BATISSE, à l'encoignure des Rues de la Couronne et St. Joseph, espère que ses nombreuses pratiques et le public en général continueront comme par le passé de l'honorer de leur patronage, spécialement en considération du choix varié de marchandises qu'il reçoit constamment par les arrivages du printemps et qu'il vendra à des prix très réduits.

THEOP. HUDON.

Rue de la Couronne, 24.

Québec, 1er avril 1861.—1m.

jeune homme s'amusa à patiner lorsque la glace se rompit sous lui et il fut à l'instant englouti.

Gazette de Trois-Rivières.

— A Kingston, dans une manufacture de papier, un employé a été tué et un autre grièvement blessé par l'explosion d'une bouilloire qui éclata avec une force telle que les débris furent lancés à plus de 150 verges de distance.

— Un nommé Wild, dit le News de Kingston était à prendre l'air un dimanche devant la porte de sa cabane, à Madawaska, lorsqu'il aperçut à quelque distance, un superbe original. Aussitôt notre homme se mit à sa poursuite et l'atteignit après une course désespérée de 4 milles dans une neige profonde. Un magistrat du voisinage ayant appris cela fit appeler le chasseur et le condamna à une amende de \$10 pour avoir violé la loi du dimanche.

— Il vient d'être tué dans le township de Sydenham, comté de Grey, un ours pesant 275 livres. On dit que des loups avaient été vus rôdant dans le voisinage.

— Le Globe nous annonce que la navigation est ouverte à Toronto.

Annonces Nouvelles.

Département des Terres de la Couronne.—Andrew Russell, Quai et Anse à louer.—P. M. Vankoughnet, Corporation de Québec.—F. X. Garneau, Jambon de Westphalie.—E. & W. Poston & Co., Esprit de térébenthine.—Idem, Appareil à gaz.—Thomas Andrews, Changement de domicile.—Thop. Hudon.

Encan.

Lots de Terre à vendre. Vente de Sucre, etc.—A. J. Maxham & Co.

DÉCÈS.

Le 26 de mars courant, à l'âge de 86 ans et sept mois, Jean Baptiste Couture, ancien et respectable citoyen de Saint-Etienne de Beaufort. Il a vu mourir plusieurs de ses enfants; et ils restent encore son épouse inconsolable et plusieurs autres enfants, petits enfants et arrière-petits enfants, et un grand nombre d'amis pour déplorer sa perte. (Le Journal de Québec est prié de reproduire ce décès.)



DÉPARTEMENT

TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 27 mars 1861.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE

QU'ENVIRON

15,000 ACRES

DES

TERRES DE LA COURONNE,

Dans le

Township de Winslow,

CONTE' DE COMPTON C.E.,

Sont offerts en vente le et après le

24e jour d'Avril prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité, M. J. F. LEBEL, à Wotton.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

Québec, 1er avril 1861.—5f.



CORPORATION DE QUÉBEC.

HÔTEL DE VILLE, 27 mars 1861.

LES personnes qui veulent louer AUGERIE en cette Cité, sont par le présent requises de produire les CERTIFICATS voulus par la loi à nos bureaux, d'ici au 1er AVRIL prochain, pour être soumis à la confirmation du Conseil de la Ville.

AVIS PUBLIC est de plus donné, qu'aucune demande pour Licences d'arbitrage ne sera reçue par le Conseil de la Ville si elle n'est accompagnée d'un Certificat du Trésorier de la Cité, constatant que les deux loyers imposés en vertu de la 39e Geo III, chap. 6, section 23 ont été payés. Ces deux loyers seront remboursés si la Licence est refusée.

Par ordre,

F. X. GARNEAU,

Greffier de la Cité.

1er avril 1860.

LOTS DE TERRE A VENDRE.

TROIS magnifiques LOTS DE TERRES, appartenant à la succession de feu M. Jacques Daulet, teneur, situés sur la rue St. Vallier, seront vendus sur les lieux, LUNDI le 15 AVRIL prochain, à DIX heures du matin, bornés au nord à la dite rue St. Vallier, au sud à la rue Colomb; au nord-est à M. Ignace Lévesque, et au sud-ouest à la rue Neilson; avec ensemble une Maison, un Hangar, et une Étable. Conditions faciles.

Québec, 1er avril 1861.—3f.

VENTES PAR ENCAN.



VENTE DU SHERIF.

Par encan public seront vendus MABDI le 2 AVRIL prochain, à UNE heure après midi et le jour suivant.

TOUTS les LIVRES de LOI, ainsi que les Meubles, Sofas, Chaises, Pianos, Tables, Vases, et Argenture de feu l'honorable F. W. PARMORE, en sa ci-devant résidence située Haute-Ville de Québec, rue des Carrières, No. 3.

J. RICHARD,

Huissier du Sherif.

Québec, 21 mars 1861.—25 mars.—3f.

Vente de Sucre de Porto Rico, Tbs, Mélasse, Sirop, etc.

PAR ENCAN SERA VENDU

MERCREDI, le 3 Avril,

Aux magasins de

MM. LANE, GIBB & CIE.,

UN assortiment général et considérable d'Épicerie, nouvellement importée, consistant en: 1000 Colons nouveaux Thé, Gampouier, Hyson, Jeune Hyson, Hyson Twankay, Oolong et Souchong. — aussi, un assortiment en boîtes, 100 Bonbons Sucre brillant de Porto Rico, 100 Bonbons Melasse de Moscou, Sucre décoloré et Sucre en pain, en baril, Café, Mocha, Java, Jamaïque et Santos en sacs, Café brûlé de la Jamaïque en barils, Tabac sucré en boîte, 5, 10, 12 et 32 à la liv, Tabac en feuille en balles et bonquets.

— aussi, —

Raisins de Valence, Mascat et Laver, Amandes, Avelines, Raisins de Corinthe, Muscade, Gingembre, Macis, Piment, Poivre noir, Huile d'olive en pinte et chopine, Poudre pour la pâte de Dindon, Café et Poivre moulu, avec un bon assortiment d'autres articles.

La vente à UNE heure et demie précise.

A. J. MAXHAM & Co.,

E. & C.



QUAI ET ANSE A LOUER.

DES SOUMISSIONS, adressées à l'Agent de la Seigneurie de LAZARUS, FELIX FORTIER, scr. Poite Lévi, Ouest, seront reçues d'ici au 15 AVRIL prochain, à MIDI, pour le bail pendant un, deux ou trois ans, à compter du 1er mai prochain, du grand Quai et de l'Anse appartenant à la Couronne, situés au confluent du St-Laurent et de la Chaudière. Chaque Soumission devra mentionner le nombre d'années pour lesquelles la proposition est faite, et le montant du loyer offert.

On pourra connaître les conditions, et l'étendue du terrain et de la grève qui sera comprise dans le Bail, en s'adressant à l'Agent, ou à ce Département.

P. M. VANKOUGHNET,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, Branche des Biens des Jésuites et du domaine de la Couronne, Québec,

26 mars 1861.—17 s. 1s.

AVIS.

LA Société qui existait entre les Soussignés sous les noms et raison de BERROUARD & CLOUTIER, est dissoute de consentement mutuel, à compter de ce jour, et ceux qui d'ici à cette société sont requis de payer à Narcisse CLOUTIER soussigné autorisé à recevoir les dettes et à en donner quittance.

N. CLOUTIER,

F. BERROUARD.

Québec, 26 mars 1861.—1er avril.—3f.

APPAREILS A GAZ.

No. 1 Rue St-Jean.

LA COMPAGNIE DU GAZ ayant cessé d'exécuter des Ordres pour le passage d'Appareils à Gaz, ceux qui laisseront des Ordres au No. 1 de la rue St-Jean, seront priés de recevoir une remise immédiate, et les ouvrages qu'ils commanderaient seront exécutés d'une manière supérieure.

Le soussigné a à vendre un assortiment considérable de Candelabres, Consols, Piliers, Lampes mobiles pour la lecture, avec tubes flexibles, globes en verre empé et poli, Soucoupe en porcelaine pour la lecture, etc., etc. Le Soussigné peut aussi poser des tubes pour l'introduction du gaz, dans les maisons privées et les édifices publics, soit en Etain, Composition ou Tuya en fer, et il pourra donner toute satisfaction à ceux qui requerront ses services, vu qu'il s'est habitué à ces ouvrages depuis que le gaz a été introduit dans la ville.

Les personnes qui voudront l'encourager vendront bien faire une visite à son établissement pour s'enquérir des prix, lesquels, comme par le passé, sont toujours aussi réduits que ceux de la Compagnie du Gaz.

THOMAS ANDREWS.

11 mars 1861.

JAMBON DE WESTPHALIE

A vendre par

E. & W. POSTON & Co.

Québec, 1er avril 1861.

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE.

QUELQUES Caques venant d'être reçus, et à vendre par

E. & W. POSTON & Co.

Québec, 1er avril 1861.

MAISONS ET TERRAINS

A VENDRE OU A LOUER.

Compagnie des Vapeurs Oceaniques de
Montreal.Transportant les Malles du Canada et des Etats-
Unis.

ARRANGEMENTS D'HIVER, 1860-61.

SERVICE HERDOMADAIRE entre PORTLAND, ME.,
et LIVERPOOL; les vapeurs partiront de LIVER-
POOL tous les JEUDIS et de PORTLAND tous les SA-
MEDIS.

Les vapeurs suivants sont désignés pour faire voile
pour Liverpool:

North American.....	Samedi, 12 Jan.
Nova Scotian.....	" 19 "
Canrdian.....	" 26 "
North Briton.....	" 2 février
Bohemian.....	" 9 "
Anglo Saxon.....	" 16 "
North American.....	" 23 "
Nova Scotian.....	" 2 mars.
Canrdian.....	" 9 "
North Briton.....	" 16 "

— PRIX DU PASSAGE, —

Du Sud de Québec à Liverpool, Derry ou Glas-
gow.CHAMBER, suivant le confort.....\$75 @ \$89.
ENTREPRISE ".....37.

S'adresser à

GEO. BURNS SYMES & Cie.,
3, rue St-Pierre.

Québec, 14 jan. 1860.

AVIS AU PUBLIC.

DR. FOURTIER,

Chirurgien et Médecin-Dentiste de Paris, bre-
veté." Il n'est pas de laide femme avec de
belles dents."

DR. FOURTIER prévient le pu-
blic qu'il fait la POSE DES
DENTS ARTIFICIELLES dans le st. le plus nouveau
et le plus durable.

Les extractions, les opérations et la pose des dents sont
faites sans la moindre douleur.
Tout travail est garanti. Prix modérés. Consultations
gratuites.

24, rue Ste-Famille, Côte de Léry.

Québec, 19 décembre 1860.

N. B.—Au 1er mai prochain, le Dr. Fourtier aura son
Cabinet d'Opération et Domicile, rue St. Jean, No. 15, dans
la maison faisant face à la rue du Palais.
Québec, 8 mars 1861.

MAISON DE BAINS,
RUE DU PALAIS.

LE Soussigné informe le public qu'il a LOUÉ L'ÉTA-
BLISSEMENT DE BAINS bien connu, situé rue du
Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell. L'incendie dont la mai-
son a souffert a fourni l'occasion d'y faire des change-
ments importants et utiles, et le Soussigné s'occupe en ce
moment à y faire les améliorations dont l'expérience de
ses devanciers a démontré la nécessité et qui permettent
d'offrir au public l'assurance du plus grand confort et de
la célérité et de la propreté du service.

Un Salon décoré avec élégance et dont la table sera con-
verte des principaux journaux et recueils périodiques de
l'étranger et du pays, offrira aux visiteurs l'occasion de se
reposer avant ou après le bain.

Le Soussigné se propose de prendre des

SOUSCRIPTEURS

à raison de

DIX CHELINS POUR LA SAISON,

et il espère que la modicité du prix de souscription lui
assurera l'encouragement qu'il sollicite respectueusement
de ses nombreux amis et du public.

Les conditions de paiement sont comme
suit : moitié comptant en souscrivant, et
moitié au premier mai prochain.

L'établissement sera ouvert, tous les jours, de 5 heures
du matin jusqu'à 10 heures du soir. Le samedi jusqu'à
MINUIT.

LÉANDRE FRÉCHETTE.

Québec, 25 janvier 1861.

Beurre de Kamouraska.

101 TONNETTES de BEURRE DE KAMOURASKA
tres choisis, en tinettes de 3 à 50 lbs.
A vendre par M. G. MOUNTAIN.
Québec, 25 février 1861.

Magasin dans la rue St-Jean à louer.

LE BAS du Magasin No. 6, rue St. Jean, jusqu'au 1er
de mai,—possession immédiate.
S'adresser à

O. MURPHY & Cie.,

Québec, 13 février 1861.

Quai de Hunt.

Esprit de Vin et Whiskey de Toddy.

LES Soussignés agents de la distillerie de Kingston,
viennent de recevoir une charge d'Esprit de Vin,
50 O. P. Prix, 70 cents, et du Whiskey de Toddy en ba-
rils. Prix, 53 cents.

— AUSSI, —

Une charge de Vins supérieurs de Borst Halladay & Cie
59 O. P. Prix, 70 cents.

LANGLOIS & GLASS,

Encoignure des rues St. Pierre et St. Paul.
Québec, 24 décembre 1860

Boucher & Tremblay,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

Nos. 6 COENTIES SLIP ET 42 WATER-ST
NEW-YORK, mai 1860.

MONSIEUR:—Les relations commerciales entre le
Canada et les Etats-Unis devenant de jour en jour
plus étendues, nous pensons rendre un service à nos com-
patriotes en établissant dans la ville de New-York un bu-
reau destiné à introduire les marchandises du Canada au
marché des Etats-Unis.

Contenus par plusieurs des premières maisons commer-
ciales et manufacturières de la grande Métropole de l'Amé-
rique, nous avons l'assurance que nous pourrions à nos
toutes les sûretés désirables à ceux qui nous honoreront
de leurs ordres, ou qui nous consigneront tels produits
pouvant trouver ici un prompt débit.

Tous les ordres sont exécutés promptement, sous notre
direction spéciale.

Votre, etc.,

BOUCHER & TREMBLAY.

Nous avons nommé M. J. V. BURN notre agent pour le
Canada,
18 juin 1860.—1a

FROMAGE ANGLAIS.

25 R. OULEAUX, comprenant les marques suivan-
tes: Queen's Arms, Cheddar, Double Glos-
ter, Truckles.

A vendre par M. G. MOUNTAIN.

Québec, 27 février 1861.

EAU DE VIE DE COGNAC.

EAU DE VIE PALE DE LARONDE FRERES, en
quartaux, vendanges de 1859.

A vendre par M. G. MOUNTAIN.

27 février 1861.

WHISKEY DE TODDY.

WHISKEY DE KERBY ET BORST HALLLAYS, en
quartaux.

A vendre par M. G. MOUNTAIN.

17 février 1861.

AILE PALE DES INDES.

AILE PALE DES INDES Occidentales, la meilleure d'ALL
SOPP et BASS et Cie, en pintes et chopines.

A vendre par M. G. MOUNTAIN.

27 février 1861.

AVIS

EST par le présent donné qu'application sera faite au
Parlement, à la prochaine Session, pour diviser la Mu-
nicipalité de Notre-Dame de la Victoire, afin de former
un village devant être appelé "QUÉBEC SUD," borné
comme suit: de front, par le St-Laurent à la profondeur
de quarante pieds à marée basse; en arrière, en partie
par le sommet de la côte et en partie par les limites Sud
des propriétés suivantes, appartenant à J. Davidson ou
ses représentants, James Tibbitts, Robert Sample, la
Compagnie d'Entrepôt de Québec, H. N. Patton, Eliza A.
Coxworthy, James Reekie, W. Price, W. E. Price, D. E.
Price, John Lambie et les propriétaires de la propriété du
Domaine. A l'Est, par la ligne Nord-Est de la propriété de
George Couture; le Nord-Ouest de la côte de Davidson et
la ligne Nord-Est de la propriété de J. Davidson ou de ses
représentants. Au Sud-Ouest, par la ligne Sud-Ouest de
la propriété du Domaine, par la ligne de division entre
les paroisses de Notre-Dame de la Victoire et de St-Ro-
mund; suivant la dite ligne jusqu'à la Rivière St-Laurent
à une profondeur de quarante pieds à marée basse.
Québec, 15 février 1861.—2m.

A vis par le présent donné qu'il sera fait application
au Parlement provincial, à sa prochaine session pour
en obtenir un acte pour amender la Sine Vict: Chap. 80me
"Acte pour Incorporer l'Ecole de médecine de Québec."
Québec, 23 janvier 1861.—3m

A VIS est par le présent donné qu'il sera fait applica-
tion à la Législature à sa prochaine Session pour en
obtenir un Acte pour incorporer le Arrimeurs du Port de
Québec appelé ci-devant Bas-Canada.
Québec, 5 décembre 1860.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

L'OUEST DU CANADA

DE TORONTO, H. C.,

Incorporée en 1851.

ASSURANCES effectuées pour pertes ou dommages par
le FEU, sur
BATISSES,
MEUBLES etc.,
FONDS EN COMMERCE,
VAISSEAUX EN CHANTIER, etc.,
A des conditions raisonnables.

J. B. PRUNEAU.

Rue des Fossés.

JOHN ANDERSON.

Quai Saint André.

Québec, 6 février 1861.

LE Soussigné informe de nouveau respectueusement
ses amis et pratiques qu'il sera constamment pour
vu d'un approvisionnement très choisi

D'HUITRES FRAICHES DE LA VIRGINIE,

En Coques et Canistres,

lui ont été expédiées directement pendant l'hiver.

Morue, Merluche et Homards, etc.,
CAILLES, PERDRIX ET POMMES,

En gros et en détail.

Vis-à-vis du Bureau de Poste, rue Buade.

JAMES FOSTER, JEUN.

Québec 30 janvier 1861.

A VENDRE,

Maintenant en réception:

SUCRE—Brillant de Porto Rico,
SIROP—De choix brillant de do,
MELASSES—Brillantes de Muscovado,
THÉS—Hyson, Twankays, Oolongs, Imperials, Sou-
chongs, etc., etc.,
TABACS—En feuilles en bouquets, qualité supérieure,
TABACS—Manufacturés, 50's 10's & 1/2's, etc.,
AMANDES—De la dernière importation,
RAISINS—En boîtes,
HUILE D'OLIVE—En pintes et chopines.

Attendus de jour en jour directement des Indes
Occidentales:

SUCRE—Brillant Muscovado—de la nouvelle récolte,
SIROP—De choix brillant—do do.

En magasin:

Un assortiment considérable d'autres articles y compris
du Sucre en pain écrié, à secré, Café, Mascandés, Raisins
de Leyer, Raisins de Valence, Genévre, Vins d'Oporto,
Vins blancs, etc., etc.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 5 février 1861.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

L'ETNA CONTRE LE FEU,

HARTFORD, CONNECTICUT.

Capital comptant.....\$1,000,000
Do de surplus, actif.....694,000

J. G. RIPLEY, —Président,

T. A. ALEXANDER, —Vice-Président,

THOMAS K. BRACE, —Secrétaire.

LA susdite Compagnie ayant ROUVERT une AGENCE
DANS CETTE VILLE, et nommé le Soussigné agent,
fait savoir au public en général qu'il est prêt à effectuer
des Assurances sur les Bâtisses, les Vaisseaux, les Fonds
de Marchandises, les Meubles, etc., etc., A UN TAUX
DE PRIME AUSSI BAS que dans les autres bureaux et
proportionné à la nature des risques.

La réputation depuis longtemps établie de cette institu-
tion, son grand capital, son fonds de surplus, outre son
revenu annuel de UN MILLION ET DEMI DE PIA-
STRES, justifient l'assertion que sous tous les rapports, et
plus particulièrement sous celui de la sécurité, elle est
inférieure à aucune autre sur ce continent.

LES PERTES sont réglées et payées promptement
Québec.

Pour le taux de prime et d'autres informations s'adres-
ser à

A. J. MAXHAM,

Agent,

Québec, 24 février 1860.

34, rue St. Pierre.

The British Reviews,

BLACKWOOD'S MAGAZINE,

1. HE LONDON QUARTERLY (Conservative).
2. THE EDINBURGH REVIEW (Whig).
3. THE NORTH BRITISH REVIEW (Free Church).
4. THE WESTMINSTER REVIEW (Liberal).
5. BLACKWOOD'S EDINBURGH MAGAZINE (Tory).

CONDITIONS

Par année.
Pour une des quatre Revues.....\$ 3.00
Pour deux des quatre Revues.....5.00
Pour trois des quatre Revues.....7.00
Pour les quatre Revues.....8.00
Pour le Blackwood's Magazine.....3.00
Pour le Blackwood's et une Revue.....5.00
Pour le Blackwood's et deux Revues.....7.00
Pour le Blackwood's et trois Revues.....9.00
Pour le Blackwood's et les quatre Revues.....10.00
N. B.—Le prix de la Grande Bretagne, des cinq feuille-
périodiques sus-mentionnées est de \$31 par année.
Reproduit par

LEONARD SCOTT & Cie.,

54, Gold Street, New-York.

P. SINCLAIR.

Québec.

Québec, 21 déc. 1860.

COMMERCE MARITIME

BOIS DE CONSTRUCTION.

La Compagnie d'Entrepôt des Quais e
des Docks du St-Laurent.

Incorporée par Acte du Parlement 20 Vict
Chap. 174.

SUD DE QUÉBEC.

CETTE Compagnie est établie pour procurer à la Ma-
rine et au Commerce en général du Sud de Québec
ces avantages que l'établissement du Chemin de Fer du
Grand Tronc et l'établissement de la Ligne Océanique
doit inévitablement localiser à Québec comme le grand
Port de Mer Anglo-Canadien.

La Compagnie possède des Quais à eau profonde pour
les Navires Océaniques et les Radoues des Lacs et des Ri-
vières avec des Hangars convenables pour emmagasiner la
Fleur, le Grain, les Cendres, le Bois de Construction, le
Fer, le Charbon, le Sel, etc., etc., en communication im-
médiate avec la voie ferrée du Grand Tronc, entre les dé-
pôts des passagers et des locomotives du Chemin de Fer
procurant toute la sécurité de Docks clos où les vaisseaux
d'aucune classe peuvent amarrer en sûreté à l'abri de l'in-
fluence des hautes marées, protégés contre les effets de
ces tempêtes périodiques qui enlèvent si fréquemment
ment les vaisseaux sur la Rive Nord du St-Laurent.

Les marchandises et les produits peuvent être trans-
portés directement des chars du Chemin de Fer et des
vaisseaux et vice versa. Des grues, etc., etc., sont prépa-
rés aussi pour charger et décharger ces effets d'une ma-
nière sûre, expéditive et économique.

Pour l'arrimage du bois de construction, la Compagnie
possède un espace d'eau capable de recevoir 4 millions de
pieds de bois et des quais pour cinq cent mille piles de
matrière et dix mille tonneaux de charbon.
Québec, 17 août 1860.

HUITRES! HUITRES!!

A vendre par les Soussignés:

HUITRES FRAICHES supérieures, en très-bon ordre
A. J. MAXHAM & Cie.,
Québec, 28 décembre 1860. Rue St. Pierre

AVIS.

QUÉBEC, 2 Octobre 1860.

LES soussignés prennent la liberté de réquerir celui
qui ont acheté des effets aux BATISSES DE PARLEMENT,
qu'ils doivent s'adresser pour les ordres au bureau des
soussignés, Rue St. Pierre.

Québec 3 octobre 1860. A. J. MAXHAM & CIE.,
E. & C!

POMMES! POMMES!!

A vendre par les Soussignés:

QUELQUES BARILS de POMMES SUPÉRIEURES J.
conservées.
A. J. MAXHAM & Cie.,
Québec, 28 décembre 1860. Rue St. Pierre.

PAPIER A ENVELOPPES.

LES Soussignés, AGENTS des MOULINS à PAPIER
de JACQUES-CARTIER, sont prêts à fournir au
Commerce du PAPIER A ENVELOPPES, à des pri-
x qui ne dévient toute compétition en cette ville.
Papier à enveloppes gris, depuis 6 jusqu'à 54.
Papier drab, brun et blanc.
Et toutes sortes d'articles dans la ligne de Papier à
dont on voudra bien donner des ordres.

20 sept. 1860. A. J. MAXHAM & CIE.
E. & C!

A VENDRE.

100 SACS de SEL passé à l'étuve.
J. AULD,
Rue St.-Paul.

Québec, 14 septembre 1860.

Moutarde de Wix,

Reçue par le John Bull.

MOUTARDE DE WIX, en bouteilles de 1 lb. et 4 lb
A vendre par

E. & W. POSTON & Cie.

Québec, 19 octobre 1860.

Assurance de la Vie et contre le Feu.

LES POLICES sont émises dans le Bureau de l'As-
surance par

O. MURPHY & Cie.,

Québec, 13 mai 1859.

AVIS.

WHISKEY DE MOLSON

SPIRITUEUX.

NOUS les Soussignés, SEULS AGENTS pour MM
THOMAS & WM. MOLSON & CIE., de MONTREAL,
prenons la liberté d'informer nos amis et le public que
nous sommes prêts à recevoir des Ordres pour du WHIS-
KEY et des SPIRITUEUX de la susdite Manufacture
SANS RIVALE que nous vendons aux marchands en lot
à la commodité des acheteurs.

Québec, 4 mars 1860.

LANE, GIBB & Cie.

MAISONS ET TERRAINS
A VENDRE OU A LOUER

A LOUER.

LA MAISON, Hangar, Etable et Remise, ap-
partenant à PIERRE LASOLOS, près du
Pont de Scott, avec un excellent jardin, produisant en
abondance, des fruits et des fleurs de toutes espèces.
C'est sans contredit la résidence de campagne la plus
agréable et la plus convenable aussi près de la ville.
4 à 5 acres de terre peuvent être obtenus si on le re-
quiert.

S'adresser au propriétaire ou à

Québec, 4 mars 1861. F. LANGLOIS,
Notaire.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UNE superbe MAISON presque neuve, à deux étages,
avec Grange, Hangar et Emplacement de 2 arpents
de front sur 14 de profondeur, situés dans la paroisse de
St-François, Rivière du Sud. L'établissement est recon-
nu pour un des meilleurs postes de commerce de la Côte
Sud, et se trouve à 50 arpents de la gare du chemin de
fer, et à proximité de deux moulins à farine, de deux car-
deries, de deux scieries, d'ateliers de forgerons et de
cordonniers.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à

Québec, 1er mars 1861. C. LACHANCE.

MAGASIN A LOUER,

Sur le Marché St-Paul.

A LOUER ce MAGASIN de première classe,
à l'encolure des rues Henderson et As-
surance, Havre du Palais, maintenant occupé par M. L.
LIZOTTE, comme épicerie.

S'adresser à

JOHN LAIRD,
No. 12, rue St-Paul.

Québec, 15 février 1861.

MAISON A LOUER,

Havre du Palais.

A LOUER, un de ces MAGASINS en BRI-
QUES à FEU, de première classe, sur le
Marché St-Paul.

S'adresser à

JOHN LAIRD,
Rue St-Pierre.

Québec, 8 février 1861.

A LOUER.

LA MAISON No. 3, rue d'Auteuil, Haute-Ville, premiè-
rement occupée par feu Jas. Hewitt.

Wm. LAIRD & Cie.

Québec, 6 janvier 1861.

A VENDRE

A St. Roch de Québec, rue du Prince Edouard,
DEUX MAISONS contiguës, (Nos. 63 & 65.) avec un esp-
ceux terrain.
Conditions très-libérales. S'adresser à Tns. E. Roy, écri-
vain, No. 8, rue St. Jomchm, Haute-Ville ou au Soussigné
B. MAURALT,

Gentilly, 12 septembre 1860.—6m.

CHAMBRES A LOUER.

LES second et troisième étages d'une Maison dans la
rue St. Jean, précédemment occupée par M. G. Moun-
tain, comme magasin d'épicerie en détail.—S'adresser à

O. MURPHY & Cie.,

Québec, 16 avril 1860.

A VENDRE.

UNE TERRE située au second rang de St. Raphaël,
comble de Bellechasse, contenant un arpent et huit
perches et demi de front sur vingt-huit arpents de pro-
fondeur. Ancienne propriété de Sieur P. R. MARTINEAU
Prix modéré.

S'adresser à Québec à

LeBLANC, HARDY & FARRÉ.

Québec, 26 mars 1860.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT CONTRE LA TOUX.

ELIXIR BALSAMIQUE VEGETAL DE N. H. DOWNS.

NOUS devons dire au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous n'aurons pas un seul cas où les gens en aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons d'avance que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand Almanach rempli de certificats que personne ne croira? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME, et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez, en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez-vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est de votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le tient pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en faire une petite provision à mes Agents, J. M. HENRY & SONS, WATERBURY, Vt., 30, Rue St. Henri, MONTREAL, ou de M. S. BURN & Cie., Cornhill, Boston, Mass. ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de LYMAN, SAVAGE & Cie., Montréal, Canada, ou de BARNES & PARK, 13 Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguistes, (en gros) de la Nouvelle Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des échantillons à Demande.

Le prix de cet article est de 50 cent, à \$1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cent.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait, fabriqué par Jasper Curtis, de St. Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement la reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37 1/2 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Downs, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFAÇON DE JASPER CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

BOUTEILLE D'ESSAI 25 CENTS.

A VENDRE A QUÉBEC CHEZ

O. GIBOUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, Jno. E. BURKE, JAS. H. MARSH, J. BOWLES, et S. STURTON.

Québec, 6 février 1860.—la.

LE NOUVEAU PAIN KILLER.

Le meilleur Remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brûlures, le mal de Tête et les Maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous savons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou Remède contre Toute Douleur dans un moment où le Pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction du nôtre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public, nous avons consulté un grand nombre de Médecins éminents, et nous en avons pris un grand nombre de propriétés de Liniments et de Remèdes contre Toutes Douleurs, des plus Populaires, et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de toutes sortes depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de ce article, et y avons apporté quelques changements puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, nous la garantissons.

J. M. HENRY & SONS, WATERBURY, Vt.,

Et 30, Rue St. Henry, vis-à-vis l'American House.

MONTREAL, C. E.

A VENDRE A QUÉBEC PAR

O. GIBOUX, J. MUSSON & Cie., JOSEPH BOWLES, JAS. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE, et S. STURTON.

Québec, 6 février 1860.—la.

SEL EN SAC.

LES Soussignés ayant acheté tout le SEL EN SACS de M. M. DINNING & Cie., sont prêts à le vendre en lots à la commodité des acheteurs.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 19 octobre 1860.

Huitres fraîches de Caraquet.

Les Soussignés viennent justement de recevoir du "Marie Ste. Croix," et offrent en vente.

191 QUARTS de belles grandes HUITRES fraîches de Caraquet, en très bon ordre. Elles seront vendues en lots à la commodité des acheteurs.

— AUSSI —

110 demi quarts Harengs frais.
A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

8 octobre 1860.

Sel Brut! Sel Brut!!

A VENDRE par les Soussignés Sel Brut à flot, du Sel King et Reliance, en lots à la commodité des acheteurs. C'est le dernier lot de sel attendu cet automne.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 5 octobre 1860.

Huitres fraîches de Caraquet.

LES Soussignés offrent en vente 40 quarts d'HUITRES FRAÎCHES de Caraquet. \$2 par quart en lots à la commodité des acheteurs. Ces Huitres sont d'une excellente qualité.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 24 sept. 1860.

Pommes de choix! Pommes de choix!!

LES Soussignés reçoivent par le premier vapeur de l'Ontario un assortiment de choix de POMMES excellentes à la main, comprenant les meilleures variétés, Rusell, Baldwin, Jammeton, Grises Dorées, Ventes, No. cher chez pas plus loin. S'adresser à J. M. Farther, Gifford et Spitzerberg.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 6 août 1860.

SUCRE ET MÉLASSES.

Les soussignés reçoivent directement, via Portland, le brick Sea Form, de Cardenas:

100 BOUCHES de Cassonade de choix,
250 Tonnes, { Mielasses brillantes et
100 Poinçons, { épaisses pour détailler
100 Quarts, {

A vendre par

LANE, GIBB & Cie

Québec, 23 juillet 1860.

MÉLASSES MUSCOVADO.

En réception par le G. T.:

75 TONNES de Mielasses Muscovado. A vendre par
E. & W. POSTON & Cie.

Québec, 26 octobre 1860.

CITRONS.

UN petit lot, en ordre parfait, venant d'être reçu.
A vendre par E. & W. POSTON & Cie.

Québec, 3 octobre 1860.

Sucre brillant de Muscovado.

En réception par le Grand Tronc.
30 BOUCHES de Sucre brillant prime.
A vendre par E. & W. POSTON & Cie.

Québec, 24 septembre 1860.

SYROP BLANC.

175 TONNES de Syrop Blanc d'une qualité supérieure, à vendre par
E. & W. POSTON & Cie.

Basile-Ville, 24 septembre 1860.

Savon de Casey de Liverpool.

500 BOITES, marques de la Couronne, en débarquement du China. A vendre par
LANE, GIBB & Cie., Agents.

Québec, 10 octobre 1860.

THÉS FRAIS.

1000 DEMI COLIS THÉS FRAIS, consistant en Hyson, Twankay, Hyson Twankay, Gunpowder, Young Hyson, Soucheong à déjeuner, Congo, Oolong, etc., à vendre chez
LANE, GIBB & Cie.

Québec, 20 septembre 1860.

En débarquement du "Charles Northcote."

100 QUARTS de Vin d'Andalousie, { marquant
100 Octaves de do, { divers
100 Quarts de Vin d'Oporto de la Couronne,
100 Octaves de do, {
60 Sacs de Bonbons à Vin et à Bière.
A vendre par
LANE, GIBB & Cie.,

Québec, 1er août 1860.

A VENDRE.

250 SACS de Riz, du Béhénien.
A vendre par
LANE, GIBB & Cie.,

Québec, 1er août 1860.

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME qui entende bien le commerce des Vins et des Liqueurs. Les meilleurs recommandations seront exigées.

S'adresser à

O. MURPHY et Cie.
Quai de Huat.

Québec, 28 août, 1860.

VINS.

150 QUARTS de Madère Colli,
50 do do L. P.,
100 do d'Oporto de Marsala,
50 do do de Bourgogne,
50 do d'Andalousie, Diaz.

Un assortiment des meilleurs Vins d'Oporto, d'Andalousie et de Madère en fûts et en bouteilles.
A vendre chez E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 19 septembre 1860.

CAFÉ, REÇU PAR LE GRAND TRONC:

50 SACS Café de St-Domingue. A vendre chez
E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 19 septembre 1860.

JAMBONS DE WESPHALIE.

200 JAMBONS de Wesphalie en ordre parfait.
A vendre par E. & W. POSTON & Cie.
Québec, 3 septembre 1860.

En débarquement de la berge "Arctic."

75 BOUCHES de Sirop brillant prime,
75 TONNES de Sirop brillant,
100 Tonnes de Mielasses de Muscovado,
100 Quarts do do,
100 Boîtes de Tabac doux 1 1/2 et 5 1/2,
25 Quarts Esprit de Térébenthine.
LANE, GIBB & Cie
Québec, 9 novembre 1860.

EN DÉBARQUEMENT

Des John Bull, Harlequin et Will Horse:

100 POINÇONS Genièvre de DeKuyper à 100 doubles
bouteilles.
250 caisses vertes do do,
100 caisses rouges do do,
10 bouquets Montarde de Colman, en jarres,
250 boîtes Chandeliers de sperme de Belmont,
500 sacs de Riz d'Arracan,
100 caisses Marinades, 2 douzaines chaque,
150 quarts Soude pour laver,
150 caisses Bicarbonate de soude,
15 bouquets Pierre Bleue en boîtes de 11 lbs.,
50 caques Salpêtre, 1 quintal chaque,
50 sacs Coton à mèches, 28 lbs. chaque,
50 quarts Sel de table, 6 douzaines chaque,
50 quarts Whisky de Glenfirth,
200 caisses do do.

A vendre par LANE GIBB & Cie.
Québec, 10 octobre 1860.—lm

HUITRES, HARENGS, ETC.

Venant d'arriver par le vapeur Arabon et la goélette Industry, et à vendre par les Soussignés.

50 QUARTS d'Huitres de Caraquette,
160 Quarts de Harengs ronds,
100 Quarts de Harengs fendus,
40 Demi do do do,
50 Quarts de Merluiche,
50 Do Morue verte.

A. J. MAXHAM & Cie.,
E. & C.
Québec, 9 novembre 1860.

SEL EN SACS! SEL EN SACS!

Venant d'être reçu et à vendre par les soussignés:
SEL EN SACS emmagasinés, en ordre prime, en lots à la commodité des acheteurs.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 24 octobre 1860.

SOMMETS DE CHEMINÉES.

UNE nouvelle consignment de ces articles unis et avec ornements.
— AUSSI —
ornements de Jardins venant d'être reçus et à vendre par
RYAN BROTHERS & Cie.
Québec, 21 septembre 1860. Rue St. Pierre.

Harengs!! Harengs!!

EN débarquement du Ste. Anne, de Ganso, et à vendre par les Soussignés, rue St. Pierre.

500 Quarts de Harengs No. 1, en lots à la commodité des acheteurs.
A. J. MAXHAM & Cie.
Québec, 6 août 1860.

Papier d'Impression! Papier d'Impression!

LES Soussignés ayant été nommés agents pour la vente de LA PAPIER à IMPRESSION d'une qualité supérieure, sont prêts à prendre des ordres pour aucune destination à bas prix et en lots à la commodité des acheteurs.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 25 juillet 1860.

A VENDRE.

LA GOELETTE MARY, jaugeant environ 43 tonneaux régt., toute neuve et bâtie des meilleurs matériaux. Son gréement est complet et très propre sous tous les rapports.
S'adresser à
C. & J. SHARPLES & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 7 mai 1860.

A VENDRE:

LA GOELETTE RUPINE, d'environ 30 tonneaux, avec ses Ancres, Chaines, Voiles et autres Matériaux, telle qu'elle est maintenant dans le chantier de M. JULIEN, rue St. Paul. S'adresser à
J. AULD,
Rue St. Paul.

Québec, 23 avril 1860.

CIDRE! CIDRE!!

Venant d'être reçu et à vendre par les soussignés:
CIDRE DE MONTREAL en poinçons en lots à la commodité des acheteurs.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 22 juin 1860.

FROMAGE AMERICAIN.

UN PETIT LOT SUPÉRIEUR, venant d'être reçu.
A. J. MAXHAM & Cie.,
Rue St. Pierre.
Québec, 6 juillet 1860.

Genièvre Old Tom de Guerney.

50 CAISSES, une douzaine chaque.
A vendre chez
E. & W. POSTON & Cie.
Basile-Ville, 2 juillet 1860.

Empoix de Maïs d'Oswego.

100 BOITES d'EMPOIX DE MAÏS DE KINGSFORD, venant d'être reçues et à vendre chez
E. & W. POSTON & Cie.
Basile-Ville, 2 juillet 1860.

En débarquement du Thalia.

150 CAISSES de Claret supérieur de St. Emilion, Chambertin, St. Julien et Châteauneuf.

50 Caisnes de Champagne n. pines et chopines.
A vendre chez LANE, GIBB & Cie.
Québec, 2 juillet 1860.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANTS!

PASTILLES VERMIFUGES DU Dr. PICAULT, CONTRE LES VERS.

VERMIFUGE INFAILLIBLE ET TRES-AGREABLE A PRENDRE.

LES propriétés particulières des PASTILLES VERMIFUGES contre les Vers, n'avaient été jusqu'ici comparées dans aucune autre préparation analogue. Ces Pastilles sont très-agréables à la vue, et elles exhalent

L'Arôme d'un Délicieux Bonbon.

Composées d'ingrédients doux.

Elles n'exigent aucune dose de Mercure. L'effet des Pastilles, quoique très-rapide, est toujours infaillible; leur action est plus complète, plus entière que celle de tous les Vermifuges nautsébonds et difficiles à prendre connus jusqu'à ce jour.

D'ÉMINENTS MÉDECINS

attribuent à l'action des Vers sur le système, une foule de maladies:

Inflammations d'Entrailles, Diarrhées, Dysenteries, Congestions Cérébrales et autres affections graves.

C'est pourquoi les mères doivent avoir et administrer les Pastilles dès que les symptômes se manifestent: Teint Pâle et Blême, Dépression de l'abdomen, Démangeaisons au Nez, Moux de Tête, Nausées, Haine désagréable, Rongements dans l'Estomac et les Entrailles, Appétit Irrégulier, Constipation, Diarrhée, Langueur Générale et Mauvaise Humeur, Sommeil interrompu par de fréquents Tressaillements et par des Moux de Dents, etc.

LA CURE EST INFAILLIBLE!

DIRECTIONS:

Au-dessous de 6 mois, 1 Pastille matin et soir; de 1 an à 3 ans, 2 Pastilles; de 3 ans à 6 ans, 2 à 3 Pastilles; de 6 ans à 10 ans, 3 à 4 Pastilles; au-dessus, 4 à 5 Pastilles; adulte, 6 Pastilles matin et soir.

On continue ce traitement pendant deux ou trois jours et plus, jusqu'à ce qu'il soit évident que le malade n'a plus de Vers.

A vendre en gros et en détail à la pharmacie du Dr. PICAULT, No. 42, rue Notre-Dame, Montréal.

Agents pour Québec: O. GIBOUX, M. D., J. E. BRUKET, do.

A vendre par tous les Pharmaciens du Canada.
Québec, 20 juin 1860.

Le Grand Remède Anglais.

LES CÉLÈBRES PILULES POUR LES FEMMES, DE SIR JAMES CLARKE.

Cette précieuse médecine est infaillible pour la guérison de toutes ces pénibles et fatales maladies auxquelles la femme est sujette.

Il tempère toutes les crises et fait disparaître toutes les obstructions provenant d'une cause quelconque, et l'on peut compter sur une prompte guérison.

AUX FEMMES MARIÉES.

Il convient particulièrement. Il déterminera bientôt les règles avec régularité.

PRÉCAUTION.

Ces pilules ne doivent pas être prises par les femmes enceintes pendant les trois premiers mois, ni que c'est très-dangereux; mais dans tout autre temps et en toute autre occasion, elles sont parfaitement sûres.

Dans tous les cas d'affections des nerfs et de l'épinière, de douleurs dans le dos et des jambes, de pesanteur, de fatigue au moindre exercice, de palpitation de cœur, d'abattement, d'hystérie, de mal de tête, fleurs blanches, et de toutes les maladies douloureuses occasionnées par un dérangement du système, ces pilules opéreront par un dérangement qui n'aura pu être effectué par d'autres moyens.

Les directions entières dans le pamphlet qui accompagne chaque paquet doivent être soigneusement observées. Une bouteille contenant 50 pilules et entourée de l'étampage du gouvernement de la Grande Bretagne peut être expédiée par la poste pour \$1 et 6 estampilles de poste. J. Moxes, Rochester, N. Y., seul propriétaire.

Northrop et Lyman, N. Westale, C. O., agent généraux pour le Canada.

En vente à Québec chez JOSEPH BOWLES, G. G. ARDOUX, J. MUSSON & Cie., et chez tous les Droguistes.
Québec, 20 juin 1860.—la.

Eau-de-Vie, etc., à vendre.

2 POINÇONS d'EAU-DE-VIE de Planat, vendange de 1853.
1 Poinçon de vieux Vin d'Oporto.
RYAN, BROTHERS & Cie.,
Rue St. Pierre.

Québec, 5 novembre 1860.

BRIQUES A FEU.

En débarquement du Janerin, de Poole, BRIQUES à feu supérieures, de la manufacture de Kinson Clay Company.
A vendre par RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 27 août 1860.

Genièvre de DeKuyper.

15 POINÇONS venant d'être reçus par le Harlequin. A vendre par
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 13 août 1860.

SAVON DE LIVERPOOL.

DE la célèbre manufacture de Steele, marque de la Couronne, venant d'arriver par le Convoyeur d'Elgin, et à vendre par
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 1er août 1860.

CORDAGE GOUDRONNE.

Attendus de jour et jour par le CAMERO et à vendre.
250 ROULEAUX de CORDAGE, grosseurs assorties de 2 à 4 1/2 pouces.
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 20 juillet 1860.

Genièvre de Pomme de Pin.

12 PIPES de GENIÈVRE DE POMMES DE PIN DE RYNBENDE venant d'arriver par le GELBERT, et à vendre par
RYAN, BROTHERS & Cie.
Québec, 4 juillet 1860.

Fromage Anglais de Laiterie.

38 BOITES d'excellent Fromage de laiterie, coloré en réception et à vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 10 août 1860.

Tabac de Fantaisie.

FRUITS et Fleurs, et autres Marques non encore importées en Canada, et à vendre chez
M. G. MOUNTAIN.
Québec, 10 août 1860.



BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,

Québec, 23 mars 1861.

AVIS public est par le présent donné qu'il sera reçu à ce Bureau d'ici à LUNDI, le 1er AVRIL prochain, à TROIS heures P. M., des SOUMISSIONS cachetées pour la CONFECTION des LIVRES de COTISATION pour cette année, ainsi que les Livres de compte de cotisation, tel que les modèles qui seront montrés à ce Bureau.

Par ordre,

AUG. GAUTHIER,
Trés.

23 mars 1861.



HÔTEL DE VILLE, QUÉBEC, 21 mars 1861.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau d'ici à LUNDI, le 10 AVRIL prochain, à QUATRE heures P. M., de ceux qui désirent louer l'Atelier du département de l'Aqueduc situé sur le marché St-Paul de cette ville.

Les Soumissionnaires sont priés de spécifier le loyer qu'ils donneront pour l'Atelier avec les machines, etc., qui s'y trouvent, ou pour l'Atelier seul sans aucune machine, et sont informés que celui dont la Soumission sera acceptée, devra fournir les cautions que demandera le Comité de l'Aqueduc.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de l'Aqueduc.

Par ordre

F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

22 mars 1861.—67.

La Banque Nationale.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE, aux taux de HUIT PAR CENT par année, sur le montant du capital versé, pour les six mois expirant le 1er Mai prochain, sera payable au Bureau de la Banque, le ou après le dit premier jour de Mai. Le livre de transport des actions sera fermé depuis le 15 avril jusqu'au 1er de mai.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu au Bureau de la Banque, MERCREDI, le 9 MAI prochain, à 3 heures et demie P. M., pour procéder à l'élection des Directeurs, à laquelle assemblée il sera soumis un état complet et détaillé des affaires de l'Institution pour l'année alors expirée.

Par ordre,

F. VÉZINA,
Caissier.

Québec, 27 mars 1861.

AVIS.

LES Créanciers dans la Succession de MICHEL FORTIER, ci-devant marchand, de Québec, sont requis de vouloir bien s'adresser au Bureau des Soumissionnaires d'actes attestés avant le paiement du dernier Dividende qu'ils se proposent de déclarer le 15 avril prochain.

TÉTU & GARNEAU.

Québec, 27 mars 1861.—68.

BAZAR

POUR L'ASILE DU BON-PASTEUR,
SOUS LE PATRONAGE DE
SON EXCELLENCE LADY HEAD.

LE Bazar annoncé, au mois de Juillet dernier, en faveur de cette institution, s'ouvrira dans la SALLE de MUSIQUE, LUNDI, le 15 AVRIL prochain, et se continuera les jours suivants, jusqu'à la fin de la semaine. Les personnes charitables sont invitées à l'honneur de leur visite. Les tables seront tenues par les Dames dont les noms suivent :

Lady Belleau,
M^{mes}. Sherwood,
" La Baronne Gaudré-DuBois,
" Desbarats,
" Motz,
" Sirois,
" P. De Blois,
" Buteau.

Mesdames Baillargeon, U. J. Tossier et J. B. Parkin présideront à la table des rafraîchissements.

Québec, 27 mars 1861.

ECOLE NORMALE LAVAL.

LE Principal, autorisé par le Surintendant de l'Éducation, a nommé MM. les Inspecteurs Pinchard, Magher, Béchard, Martin, Tanguay, Boivin, Hubert, Bourgeois et Maurault, ses délégués pour examiner ceux et celles qui désirent entrer à l'École Normale Laval, afin de leur éviter un voyage souvent coûteux et difficile. Ces Messieurs indiqueront aux intéressés, dans leurs districts respectifs, les temps et les lieux où ils tiendront cet examen.

Québec, 25 mars 1861.—31.



LE Vapeur CITY se trouvera au Grand Tronc à l'arrivée des Chars de Montréal et de la Rivière-du-Loup. Il partira de Québec à MIDI, avec les passagers pour la Rivière-du-Loup, à QUATRE heures P. M., avec ceux de Montréal.

JACQUES GARANT,

Agent.

Québec, 25 mars 1861.—36.

Mammol

DROIT CRIMINEL DU CANADA,
PAR JOHN HENRY WILLIAM,
AVOCAT.

QUÉBEC: 1861.

UN PAMPHLET de 62 pages, octavo royal :
A vendre au bureau de la Gazette du Canada et au Bureau du Québec Mercury.—Prix :—3s. 9d.
Québec, 22 mars 1861.

SARDINES.

25 CAISSES Sardines fraîches et demi quart de boîtes,
16 Ballots d'Amandes Lacqueson,
Importés de Bordeaux dans le navire *Julie Hogen*.
A vendre chez
LANE, GIBB & Co.
Québec, 25 mars 1861.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUÉBEC.

LA Compagnie ayant en fonds un assortiment considérable et varié de LUSTRES, etc., d'une qualité très supérieure, achetés à des conditions favorables des premiers maîtres sur les marchés anglais et écossais est maintenant prête à en disposer à

TRÈS BAS PRIX AU COMITANT.

Par ordre,

P. PEEBLES,
Directeur.

Usine à Gaz, Québec, }
8 mars 1861. } 1m.

COMPAGNIE DU GAZ DE QUÉBEC.

LES ACTIONNAIRES sont par le présent notifiés que la BALANCE non PAYÉE sur les ACTIONS NOUVELLES est par le présent annoncée et sera payable au Bureau de la Compagnie.

\$40 par part le 1er Avril.

\$40 do le 15 do.

Par ordre des Directeurs,

P. PEEBLES,
Directeurs.

Usine à Gaz, Québec, }
28 février 1861. } 35s.

ACHATS!!!

Marchandises Sèches

VALANT 20s.

POUR 17s.

WM. LAIRD & CIE.,
Rue La Fabrique.

Afin de faire place aux NOUVELLES MARCHANDISES attendues par le prochain Vapeur, ils allouent un

ESCOMPTE DE 13 P. 100

sur les articles suivants,

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT :

Couvertures de table en damas, Toiles et Serviettes, Toiles pour draps de lit, Toile d'Irlande, Oreillers de toile, Draps de Colberg de couleur, Mérinos français, Delaine français, Draps super-fins, Casimir, Tweeds, etc., etc., etc.

Chemises de Toilete.

N. B.—Les articles ci-dessus sont tous des Marchandises nouvelles importées l'automne dernier des meilleurs marchés d'Europe.

WM. LAIRD & Cie.,
Rue La Fabrique.

Québec, 20 mars 1861.

LE Dr. BAILLARGEON informe respectueusement le Public qu'il a TRANSPORTÉ son DOMICILE au No. 17, rue STE-URSULE.

Québec 11 mars 1861.

A VENDRE.

UNE magnifique TERRE située à Beauport, à deux milles du Pont Dorchester, appartenant à feu Major GRAVES, contenant environ un arpent de front sur 100 de profondeur, avec Maison, Grange et Fournil ainsi qu'un lot de grève.

S'adresser sur les lieux ou à

L. A. CANNON,

Avocat.

No. 2, rue du Parloir, Haute-Ville.

Québec, 22 mars 1861.

THÉS FRAIS.

1000 DEMI-BOITES Thés frais consistant en Souchong, Oolong, Colong, Gun powder, Hyson, Young Hyson, Hyson Twankay, Twankays et Hyson Skin. A vendre chez

LANE, GIBB & Co.

Québec, 25 mars 1861.

SUCRES BRILLANTS.

100 BOUCAUTS SUCRE BRILLANT de Porto Rico et de Cuba.

200 Barils Sucre sec : écrasé. Sucre écrasé A et Sucre jaune raffiné.

25 Tierces Sucre en pain.

50 Barils Sirop Supérieur.

50 Poinçons Mélasse de Porto Rico et Cienfogos.

A vendre chez

LANE, GIBB & Co.

BEURRE DE TABLE.

50 QUARTAUTS de Beurre de famille supérieur de Tait, du meilleur choix.

A vendre chez

LANE, GIBB & Co.

Québec, 25 mars 1861.

Fromage Américain.

50 BOITES Fromage de crème américain venant d'être reçu et à vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 18 mars 1861.

Cigares de Havane et Principes.

35 MILLES Cigares de choix de Havane ayant les marques suivantes :—Frank Leslie, Club House, Éléphants, etc.

15 milles principes Lorenzo Horneza.

A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 18 mars 1861.

Fil à souliers.

1 CAISSE de Fil à souliers assortie venant d'être reçue par le "North Briton," via Portland et à vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 18 mars 1861.

Sucres brillants.

EN boucants, en tierces et en barils, à vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 18 mars 1861.

CORDAGE.

50 ROULEAUX CORDAGE Goudronné, manufactures de Londres, grosseur assortie.

A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 11 mars 1861.

A VENDRE

LIBRAIRIE CANADIENNE :
LES PLUS FRÉQUENTS.
PRIX—12 SOUS.

R. R. FRÉCHETTE,

Rue la Montagne, Basse-Ville

Québec, 11 janvier 18



BUREAU DU GREFFIER.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 25 février 1861.

LE temps prescrit pour la réception des Pétitions relatives à des Bills Privés, expirera SAMEDI, le SIXIÈME jour d'AVRIL, mil huit cent soixante et un.

WM. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

PÉTITIONS AU PARLEMENT.

LES personnes qui auraient l'intention d'adresser des PÉTITIONS à l'Assemblée Législative à sa prochaine Session, sont par le présent notifiées que l'Ordre Permanent qui autorise la réception de Pétitions imprimées a été rescindé ; il faudra donc à l'avenir que toutes les Pétitions soient en manuscrit.

WM. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

Memo—Pour être inséré dans le *Pays*, la *Minerve*, *Mont réal*, *Journal de Québec*, *Canadien*, *Québec*, *Courrier de St-Hyacinthe*, *L'Ére Nouvelle*, *Trois-Rivières*, 27 février.



PROVINCE DU CANADA.

No. 7. Licence d'Assurance contre le Feu. No. 7

LA "COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNITÉ" contre le FEU de LONDRES, ayant, en conséquence de l'Acte 23 Vict., Chap. 33, intitulé : "Un Acte relatif aux Compagnies d'Assurance contre le Feu, non incorporées dans les limites de cette Province," déposé la somme de cinquante mille Dollars, en vertu des dispositions de la seconde clause du dit Acte, la dite Compagnie d'Assurance de l'Unité contre le Feu, de Londres, est maintenant par le présent LICENCIÉE et AUTORISÉE à prendre des Assurances contre le Feu, dans la Province du Canada, le et après le premier de Janvier, mil huit cent soixante-un, soumise à toutes les conditions et exigences du dit Acte ci-dessus mentionné.

Émané du Département du Ministre des Finances dans la Cité de Québec, en Canada, ce trente-et-unième jour de Décembre mil huit cent soixante.

(Signé.)

A. T. GALT,
Ministre des Finances.

11 jan. 1861.



AVIS PUBLIC.

Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada.

ATTENDU que les Revenus du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada ne suffisent pas pour solder l'intérêt annuel des Démentures émises et garanties par le dit Fonds ; ET QUE des sommes très considérables ont été déjà fournies à même le Revenu Général de la Province pour venir en aide au dit Fonds ; ET ATTENDU qu'en conséquence de l'insuffisance du dit Fonds pour rencontrer ses obligations, le gouvernement a été autorisé à racheter les dites Démentures, mais aucune disposition n'a été faite concernant de nouvelles sommes à être fournies et provenant du Revenu Général pour payer l'intérêt des dites Démentures.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'à compter du jour du paiement de l'intérêt semi-annuel dû le 31 décembre 1860, aucun nouveau paiement ne sera fait sur les Bons émis du Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé du Haut et du Bas-Canada, excepté des Revenus du dit Fonds.—Les possesseurs des dits Bons sont informés que le gouvernement du Canada est prêt à racheter les dites Démentures complètement au pair, lorsqu'elles seront présentées au Receveur Général du Canada ou aux Agents Financiers à Londres, MM. Baring, Brothers & Co., et MM. Glyn, Mills & Co., après le 1er de janvier, 1861, et l'intérêt sera accordé sur les dites Démentures au taux de cinq par cent par année, jusqu'au moment où elles seront présentées pour être rachetées ; Pourra que telle présentation ait lieu dans l'année finissant le 31 de décembre 1861.

T. D. HARRINGTON,

D. R. G.

Bureau du Receveur Général, Québec. }
31 décembre 1860. } 11 jan. 1861.

Peintures, Huile bouillie et Colle forte.

400 C ANISTRES de PEINTURE blanche.
40 Caques de Rouge de Venise.

40 Caques de Noir.

25 Barils d'Huile bouillie.

5 quarts de Colle forte anglaise.

A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 25 février 1861.

A VENDRE

LIBRAIRIE CANADIENNE :

LE CÉLÈBRE COCAINE

DE BURNETT

POUR LES CHEVEUX,

Si avantageusement connu dans toute l'Amérique pour ses propriétés.

Il prévient la chute des cheveux et les rend lisses et soyeux.

PRIX DU FLACON :—2s. 6d.

15 février 1860.

AVENDRE

LIBRAIRIE CANADIENNE :

LE PETIT

ALMANACH

DU BAS-CANADA

POUR L'ANNÉE

1861.

R. R. FRÉCHETTE,

21, rue la Montagne, Basse-Ville.

Québec, 21 novembre 1860.



BUREAU DE LA POSTE.

QUÉBEC, 19 Février 1861.

Arrivée et Départ des Malls à Québec.

7 ENVERS DE L'ARRIVÉE.	7 ENVERS DE L'ARRIVÉE.
5.00 P. M. mardi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. dimanche et lundi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. lundi et mardi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mardi et mercredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et jeudi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et vendredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. dimanche et lundi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. lundi et mardi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mardi et mercredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et jeudi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et vendredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. dimanche et lundi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. lundi et mardi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mardi et mercredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et jeudi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et vendredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. dimanche et lundi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. lundi et mardi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mardi et mercredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et jeudi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et vendredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. dimanche et lundi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. lundi et mardi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mardi et mercredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. mercredi et jeudi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. jeudi et vendredi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. vendredi et samedi.	Anglo-Américain, par la ligne Canadienne.
5.00 P. M. samedi et dimanche.	Anglo-Américain,